



Arts et vie La passion selon Yslaire B 1

SPORTS Finalement de l'or pour Beckie Scott S 9



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2003

## Québec bientôt prêt à lancer Le Suroît

Le ministre Hamad dit avoir en main un projet plus « propre »: une victoire sur son collègue de l'Environnement

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

La centrale thermique Le Suroît, redessinée à la demande du gouvernement, produira moins de gaz à effet de serre que la proposition initiale, sug-

gère le ministre des Ressources naturelles. Pour Sam Hamad, cela laisse présager le lancement prochain d'un des projets énergétiques les plus contestés au Québec.

Interrogé récemment, M. Hamad a fait valoir qu'il a en main « un Suroît

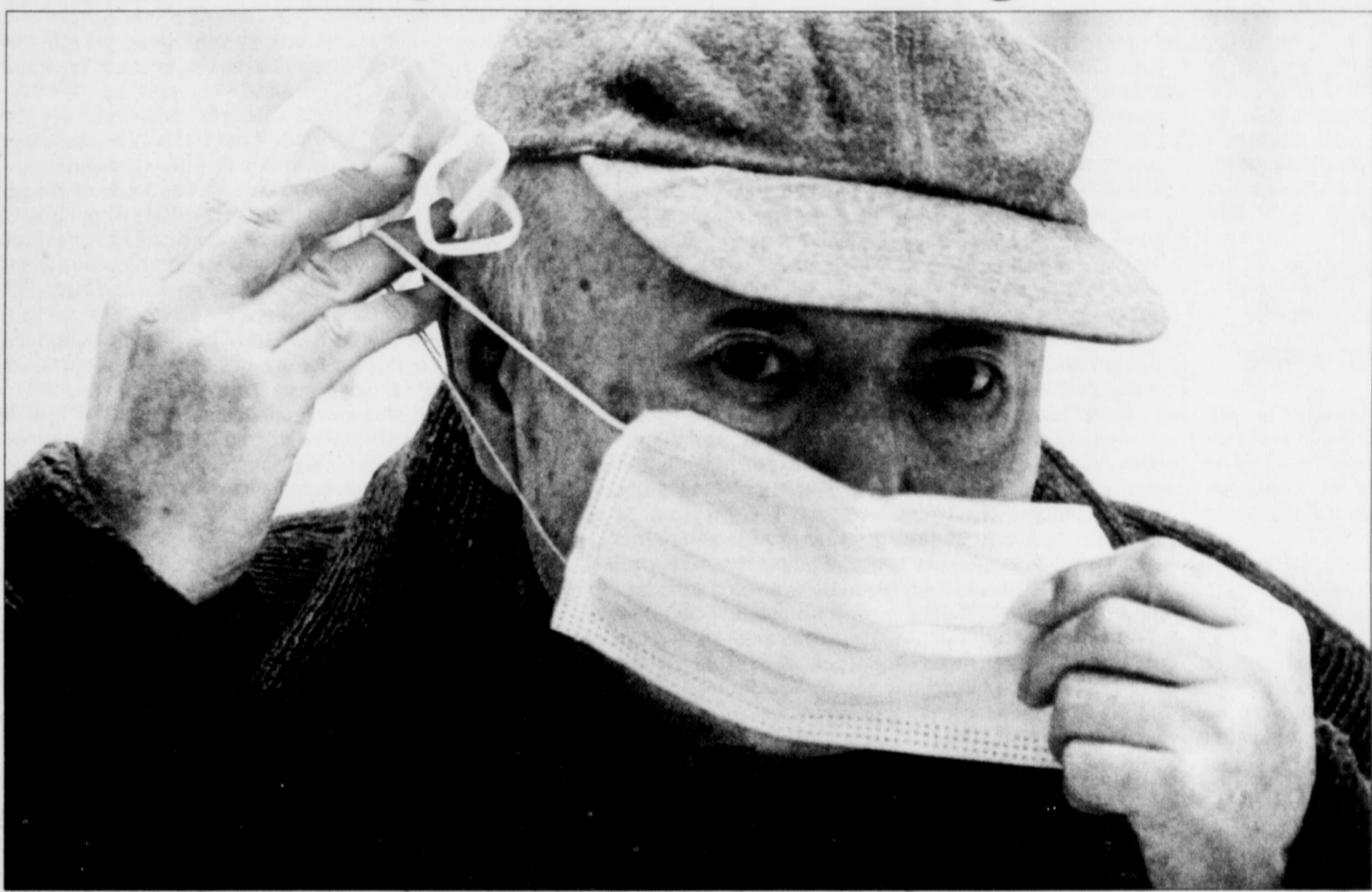
nettement mieux qu'avant ». Le député-ministre de Louis-Hébert n'a pas manqué de souligner que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement — le BAPE — a produit un rapport favorable au projet, à l'exception de l'aspect environnemental.

Sam Hamad a fait remarquer qu'à ses yeux, « une solution améliorée, ça passe par cela », la diminution des gaz à effet de serre. Selon le plan initial, la centrale devait gonfler de 4 % le total québécois des gaz provoquant le réchauffement climatique.

Le ministre et ses collaborateurs n'ont pas voulu se compromettre sur la diminution envisagée de polluants rejetés dans l'atmosphère. Tout indique qu'il s'agit d'un sujet délicat.

Voir Suroît en A 2 ►

## La peur du SRAS ressurgit



La peur de la pneumonie atypique, qui s'était dissipée depuis la fin de l'été, a ressurgi de plus belle à Taïwan au cours des derniers jours. Les autorités médicales ont annoncé mercredi qu'un homme de 44 ans luttait contre la maladie. Il était hier dans un état stable dans un hôpital de Taipei. Le chercheur aurait été infecté alors qu'il manipulait des échantillons du virus sans porter de gants. Les autorités de Taïwan font maintenant tous les efforts nécessaires pour éviter la propagation du virus et recherchent cinq étrangers (trois Américains, un Japonais et un Singapourien) qui occupaient des sièges près de l'homme sur un vol en provenance de Singapour le 10 décembre. Les détails en page A 5.

## La MRC des Basques relance le controversé projet de centrale sur la rivière Trois-Pistoles

MARC LAROUCHE  
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Après avoir payé 3 millions \$ l'an dernier à un promoteur privé pour bloquer la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Trois-Pistoles, Québec serait prêt à relancer le projet. La MRC des Basques a demandé une rencontre avec le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, pour reprendre les discussions.

« Le projet initial répondait aux normes. C'est Bernard Landry qui a décidé que celui-ci ne verrait pas le jour. Même s'il était premier ministre, il n'était pas au-dessus des lois et n'avait aucune raison de faire cela », lance le préfet,

M. André Leblond. Devant les tribunaux, Québec a racheté les droits hydriques à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour 250 000 \$ et a réglé à l'amiable avec le promoteur, Jean-Marc Carpentier, pour 3 millions \$.

C'est au printemps, lors d'une visite de courtoisie de M. Carpentier, que le préfet Leblond a pensé à une relance. Ces jours derniers, le ministre Mulcair a dit qu'il n'était pas question d'empêcher le développement local ou régional à cause de raisons idéologiques ou dogmatiques. « S'il y a un fort appui du milieu, très peu de coûts pour l'environnement et si ça peut apporter quelque chose d'intéressant au plan économique, nous serons toujours prêts à regarder », a-t-il dit à propos de ce projet précis.

Voir CENTRALE en A 2 ►

AVANT LA FUSION

## Les chefs voulaient plus de pompiers

Deux études demandaient jusqu'à 40 personnes supplémentaires pour chaque quart de travail

ISABELLE MATHIEU  
IMathieu@lesoleil.com

■ La direction du Service des incendies de Québec nie manquer de pompiers. Pourtant, juste avant la fusion, les chefs et les officiers-cadres des différents services demandaient jusqu'à 40 pompiers de plus pour chaque quart de travail. Et encore là, la protection resterait incomplète, selon l'évaluation des cadres.

Une protection incomplète, selon les cadres

L'Association des pompiers professionnels de Québec n'est pas la seule à réclamer davantage d'effectif, comme on peut le constater dans deux études dont LE SOLEIL a obtenu copie.

Les chefs des différents services d'incendie existant avant la fusion et les officiers-cadres de Sainte-Foy et de Québec ont fait en 2001 deux propositions au comité de transition qui planifiait le futur service de pompiers unifié. Dans la structure proposée par les cadres, dont Richard Annotte, l'actuel directeur adjoint des pompiers de Québec, l'effectif minimal en devoir passait de 62 à 106, incluant les pompiers, les officiers et les chefs. Les directeurs des services incendie y allaient plus modestement avec un effectif mi-

Voir POMPIERS en A 2 ►

À LIRE AUSSI :

■ Des mois avant une étude de l'UNESCO Page A 2

PÉNURIE DE PROFESSEURS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

BON BIEN... JE VAIS ALLER SAUVER L'UNIVERSITÉ!  
QUAND IL FAUT Y ALLER... IL FAUT Y ALLER!



DOSSIER DES PENSIONS ALIMENTAIRES

## La protectrice des citoyens est préoccupée par la pauvreté des enfants

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE  
ALChampagne@lesoleil.com

■ Prudence ! Si le gouvernement veut assouplir le régime de perception des pensions alimentaires, il devra s'assurer de conserver les acquis des dernières années.

La protectrice du citoyen suit de près le dossier des pensions alimentaires depuis le début des années 90. « Ce qui nous préoccupe, c'est la pauvreté des enfants. Et les études récentes démontrent qu'il n'y a pas eu d'amélioration à ce chapitre. Nous resterons donc extrêmement vigilants », a indiqué l'adjointe de la protectrice, Lucie Lavoie. La réingénierie a sa place, mais la surveillance de la réingénierie aussi, a-t-elle ajouté.

LE SOLEIL révélait hier que le ministère du Revenu jongle avec l'idée d'exempter les « bons payeurs » du système de perception à la source des pensions alimentaires. Depuis 1995, c'est le ministère du Revenu qui perçoit, le plus souvent sur le chèque de paye, la pension alimentaire des ex-conjoints.

Avant cette date, c'était le ministère de la Justice qui s'occupait de la perception des pensions chez les mauvais

payeurs. Les délais étaient très longs, souvent plusieurs mois. À cette époque, pas moins de 55 % des ex-conjoints négligeaient leurs obligations financières.

« Il ne faudrait pas qu'on en revienne là », a dit M<sup>me</sup> Lavoie. Elle souligne que la perception automatique élimine un peu d'émotivité entre les ex-conjoints, ce dont les enfants profitent également.

TRACER LA LIGNE

Pour sa part, M<sup>e</sup> Pierre Valin, avocat spécialisé en droit familial, estime que Québec devra s'assurer que les objectifs initiaux du système seront

Voir PROTECTRICE en A 2 ►

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 8	Editorial	A 12
Arts et vie	B 1	Le monde	A 10
Bourses	C 4	Petites annonces	S 12
Bridge	S 15	Québec / Canada	A 8
Capitale et régions	A 6	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 6
Diversissements	B 9	Télévision	B 4

LA MÉTÉO

Maximum - 7, minimum - 14

Passages nuageux en matinée, généralement ensoleillé en après-midi. Demain et dimanche, ciel variable. Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)

Ce mois-ci: 67,7 cm Lan dernier: 15,4 cm  
Cet hiver: 88,4 cm L'hiver dernier: 87,1 cm

QUÉBEC,  
107<sup>e</sup> ANNÉE, N° 349  
FLORIDE, 1,75 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 87¢  
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9

## DEMAIN DANS LE SOLEIL

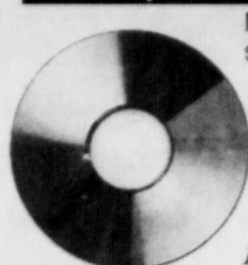
### L'odyssée américaine



Avec à son générique Nicole Kidman, Jude Law et Renée Zellweger, « Cold Mountain » prend l'affiche à Noël, porté par une rumeur de plus en plus favorable pour les Oscars. Gilles Carignan s'est entretenu avec le réalisateur Anthony Minghella.

Dans le cahier Cinéma

### Les disques de l'année



Nos journalistes partagent avec vous leur sélection des 10 meilleurs disques de l'année. Francophone, anglophone, alternatif, jazz, classique, bandes sonores: de tout pour toutes les oreilles. À ces palmarès s'ajoutent les choix de Sam Roberts, d'Urbain Desbois, de Claude Rajotte et de Gilles Archambault. À conserver. Dans le cahier Arts w.-e.

### POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270	
Petites annonces	844-4444	
Promotion	686-3342	
Publicité détaillants	686-3435	
Publicité générale	686-3270	
Rédaction	686-3394	
Renseignements	686-3233	

### LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

### LES SUITES

## SUROÏT

Suite de la Une

Le gouvernement craint que la contestation couve toujours chez les écologistes. Si Le Suroît devait recevoir un feu vert, ces derniers considéreraient cela comme une défaite pour le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui a qualifié le projet initial « d'inacceptable ».

En entrevue, M. Hamad a pris soin de dire qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet des installations. Il s'est dit confiant de pouvoir présenter la nouvelle version au Conseil des ministres dès janvier.

Tout en refusant d'avancer des chiffres sur la baisse de pollution, un membre de son cabinet a laissé entendre que la technologie qui sera employée « reflétera les plus hauts standards ». Il a prédit que Le Suroît deviendra « une référence ».

Les installations seront conçues pour produire 800 mégawatts. Sam Hamad a souligné qu'elles sont rendues nécessaires à cause de la pénurie d'énergie qui guette le Québec, à compter de 2006.

Le recours à la filière hydroélectrique est sa priorité, a-t-il précisé. Il a blâmé le précédent gouvernement pour avoir ralenti la progression des projets des barrages hydroélectriques depuis 1994.

S'en remettre à la production thermique se justifie par les délais très courts pour construire une centrale. Ils sont de 18 à 24 mois. En comparaison, les projets hydroélectriques prennent 12 ans à voir le jour, entre le moment où les premières études sont réalisées et celui où l'électricité est produite.

### LONGUEUIL

## Dompierre et Lapointe en prison jusqu'à la fin des procédures

■ LONGUEUIL (PC) — Frédéric Dompierre et Steve Lapointe devront demeurer derrière les barreaux jusqu'à la fin des procédures entreprises contre eux. Les deux hommes de 18 ans sont accusés d'être les auteurs d'une agression contre une adolescente de 14 ans de Sainte-Catherine, sur la Rivière-Sud, près de Montréal. Le tribunal, qui entendait hier une requête pour remise en liberté provisoire au palais de justice de Longueuil, devait décider si les deux suspects constituaient ou non une menace pour la société en attendant leur procès. Un policier est venu livrer un témoignage accablant, en matinée, mais une ordonnance de non-publication empêche d'en dévoiler la teneur. Les deux individus sont accusés notamment de tentative de meurtre, d'agression sexuelle ayant causé des lésions et de séquestration. Frédéric Dompierre fait également face à des accusations d'agression sexuelle à l'endroit de trois autres adolescentes âgées de 12 à 13 ans. Il arborait un air de défiance en cour, parfois de scepticisme lors du témoignage du policier, alors que Steve Lapointe est resté assis, la tête basse. (PC)

## PRÉCISION

Contrairement à ce que suggérait le titre de notre texte en page A3 hier, Jean-Denizard Fandal n'est pas le premier accusé de l'enquête Scorpion sur la prostitution juvénile à avoir plaidé coupable à des accusations. En septembre dernier, Jean-Max Dolciné reconnaissait sa culpabilité à plusieurs accusations, dont celle, lui aussi, de proxénétisme. Un mois plus tard, Anthony Torbey apprenait qu'il n'était plus considéré comme un présumé client du réseau de prostitution juvénile, ce qui réglait un troisième dossier. Nos excuses.

## CENTRALE

Suite de la Une

« Plusieurs points doivent être éclaircis. Le ministre parle d'acceptation sociale, mais est-ce au niveau régional ou provincial ? Quel pourcentage d'approbation serait acceptable ? Il n'est pas question que je mette de l'énergie sur quelque chose qui ne s'en va nulle part et c'est pourquoi nous avons demandé une rencontre », poursuit M. Leblond.

La reprise serait d'autant plus intéressante que Jean-Marc Carpentier a accepté de donner tous ses éléments d'actif à la municipalité. « Il y en a pour près de 1 million \$ en travaux, études environnementales, plans et autres, que nous pourrions acquérir pour 1 \$ ». Cet aspect vient diminuer de beaucoup les coûts et constitue un revenu supplémentaire », commente le préfet, assurant que le processus devra se faire en toute démocratie.

« Il y aura des séances d'information et idéalement un référendum, dit-il. Aucun promoteur privé ne nous a encore contactés. Il est clair que M. Car-

### La MRC voit dans ce projet un potentiel de développement énorme

pentier ne sera pas de la partie, mais la MRC serait certainement partenaire. » La MRC voit dans ce projet un potentiel de développement énorme, notamment par la création d'un parc récréotouristique.

Joint hier soir, M. Carpentier a dit au SOLEIL qu'il n'a nullement l'intention de reprendre la responsabilité de ce projet mais il reste disponible pour aider à l'aménagement du parc, et ce, gratuitement, a-t-il promis.

Les travaux de construction de la minicentrale de 3,5 mégawatts avaient été fortement perturbés par les opposants. Le groupe Les Amis de la rivière avait tout fait pour empêcher sa poursuite, s'alliant le support de plusieurs artistes, comme le chanteur Paul Piché, la comédienne Pauline Martin et l'écrivain Jean-Claude Germain. Un jeune écologiste, Mikael Rioux, s'était même suspendu 20 mètres au-dessus de la rivière pour manifester son opposition au projet.

## PROTECTRICE

Suite de la Une

sauvegardés. Pour réaliser la proposition du ministère du Revenu, il faudra d'abord tracer la ligne entre les « bons » et les « mauvais » payeurs. Puis, il faudra s'assurer que Madame puisse avoir un recours rapide s'il arrivait que Monsieur « bon payeur » fasse un jour défaut de paiement.

« L'objectif demeure, dit M. Valin. Il faut que la perception des taxes demeure rapide, d'accès facile, et ne soit pas trop dispendieuse. »

Sinon, les avocats de pratique familiale verraient d'un bon œil le fait que les ex-conjoints qui s'acquittent sans rechigner de leurs obligations ne soient plus soumis au régi-

## POMPIERS

Suite de la Une

nimal de 91 personnes, soit 29 de plus qu'à l'heure actuelle. Le comité de transition de la Ville de Québec n'a pas donné suite à ces deux propositions, puisque selon la loi, la nouvelle ville devait produire un schéma sur la couverture des risques avant de modifier son service.

La direction du Service des incendies n'a pas voulu commenter le contenu des études. « C'est l'étude sur le schéma de couverture de risques, qui va être déposée très bientôt, qui va faire le point sur tous les éléments », dit Alain Thériault, porte-parole de la Ville de Québec.

Pour élaborer leurs propositions, les officiers-cadres et les directeurs se sont basés sur les orientations ministérielles de la nouvelle Loi sur la sécurité incendie, adoptée en juin 2000.

Cette nouvelle loi donne des indicateurs de performance, comme un temps de réponse de moins de cinq minutes et une force de frappe avec 10 hommes en moins de 10 minutes.

Les officiers-cadres proposaient la mise en place de 15 casernes de pompiers à temps plein pour remplacer les 10 casernes à temps plein et 6 à temps partiel.

Les cadres voulaient une structure avec 44 pompiers de plus pour chaque quart de travail, incluant les officiers, ce qui donnerait un service d'incendie avec un minimum de 408 pompiers pour le combat aux incendies. Dans leur plan, les cadres ajoutaient une caserne dans le secteur de Giffard à Beauport. Ils fermaient celle de Loretteville et ramenaient un peu plus au sud celle de Lac-Saint-Charles.

Même avec toutes ces améliorations, les cadres estiment que la protection sera efficace contre les risques faibles seulement, soit lors des feux de petits bâtiments résidentiels. « La protection est incomplète pour les autres risques, comme lors des incendies dans les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées, les hôtels, les usines et les sites de patrimoine ancestral », écrivent-ils.

Les officiers-cadres constatent aussi une protection partielle du territoire dans la partie de Sillery qui longe le fleuve, dans le nord de Beauport et dans une section de Saint-Augustin, ironiquement située près du campus Notre-Dame-de-Foy et de son école de pompiers.

L'étude des cadres a été réalisée par des officiers tous au-

me actuel. « Ça occasionne de la frustration chez ceux qui assument leurs responsabilités », note M. Valin.

Il faut souligner qu'il existe déjà une possibilité d'exemption, qui exige la signature des deux ex-conjoints. Dans ce cas, Madame a le loisir de retirer sa signature si jamais le paiement faisait défaut.

### LES COÛTS

S'il a enlevé une énorme épine au pied des familles monoparentales démunies, le système de perception des pensions alimentaires a aussi coûté beaucoup plus cher que prévu à l'État. De 15 millions \$ au départ, le budget de fonctionnement atteignait 43 millions \$ l'an passé. « Il y a des assouplissements possibles », juge M<sup>me</sup> Lavoie. Mais il faut être prudent. »

jour d'hui à l'emploi du Service, tel Richard Amotte (directeur adjoint), Marc Bourassa (capitaine à la formation), Gilles Carle (chef à la prévention), Denis Branchaud (chef à la logistique), Francis Gauthier (chef à la formation), Claude Jobin (chef de district), Sylvain Rousseau (chef de division), Guy Vallée (chef de district) et Pierre D. Verreault (chef de division).

Les directeurs, dont Henri Labadie de Québec et Alain Moreau de Sainte-Foy, ont pour leur part élaboré des mesures transitoires dans l'attente d'une étude plus complète.

Ils voyaient un service avec 14 casernes. Celle de Sillery disparaissait. Avec des quarts de travail de 91 pompiers, donc 364 pompiers au combat incendie, la Ville aurait dû embaucher au moins 62 pompiers, écrivent les directeurs, puisque les deux services de Québec et de Sainte-Foy comptent ensemble 302 pompiers.

Les directeurs abolissaient aussi le statut de pompier à temps partiel, mais progressivement. Les temps partiel de Sillery auraient été incorporés aux pompiers de Sainte-Foy dès le 1<sup>er</sup> février 2002. Leurs collègues de Loretteville et de Saint-Augustin auraient suivi en juin tandis que les pompiers à temps partiel de Val-Bélair, de Lac-Saint-Charles et de Saint-Émile auraient commencé à être embauchés comme permanents en janvier 2003.

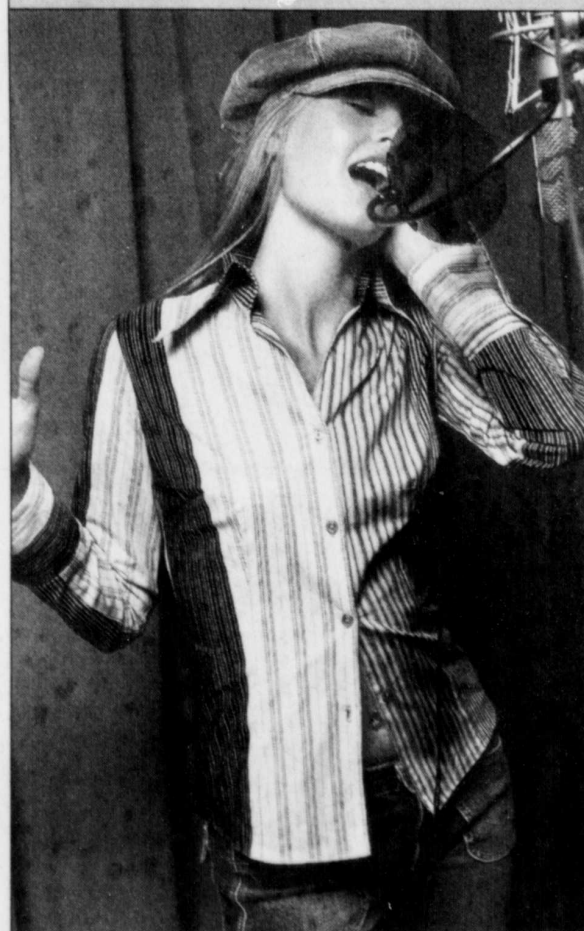
## Des mois avant une étude de l'UNESCO

■ Les pompiers de Québec ont beau alerter l'UNESCO sur la couverture incendie dans le Vieux-Québec, ne vous attendez pas à voir des enquêteurs débarquer dans le quartier historique. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture rappelle qu'elle a 754 sites qui sont classés, comme le Vieux-Québec, site du patrimoine mondial. « Ils ont tous beaucoup de problèmes, disait hier en entrevue Merchilde Rössler, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à Paris. On reçoit des milliers de lettres chaque jour. » M<sup>me</sup> Rössler indique qu'avant que l'UNESCO pense à faire des démarches, elle devra compléter son processus de vérification avec les autorités canadiennes. « Ça prendra certainement plusieurs mois », ajoute-t-elle. I.M.



NOËL  
la couleur  
de la fête

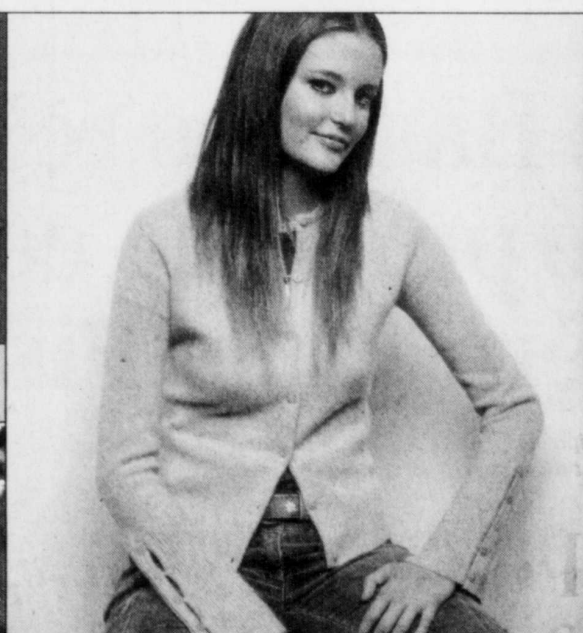
twik



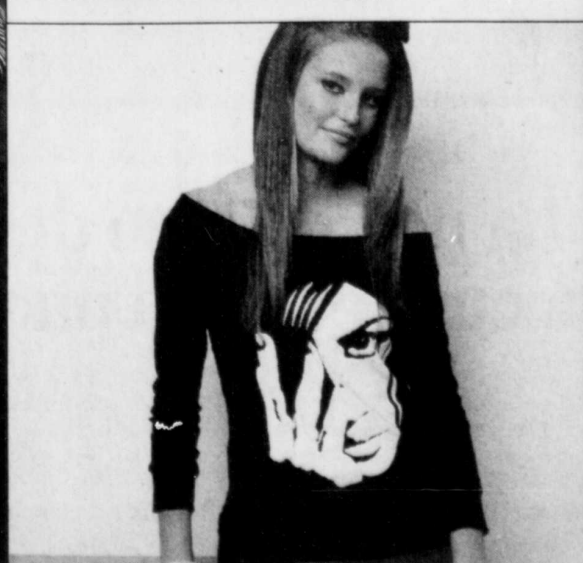
LA CHEMISE PASSAGES DE RAYURES 29.95  
Des rayures en blocs pour Twik à Noël, des rayures pure mode en tons de bleu denim, kaki ou marron dans une boîte-cadeau Simons. Coton stretch. P.m.g.tg. Rég. 38.00



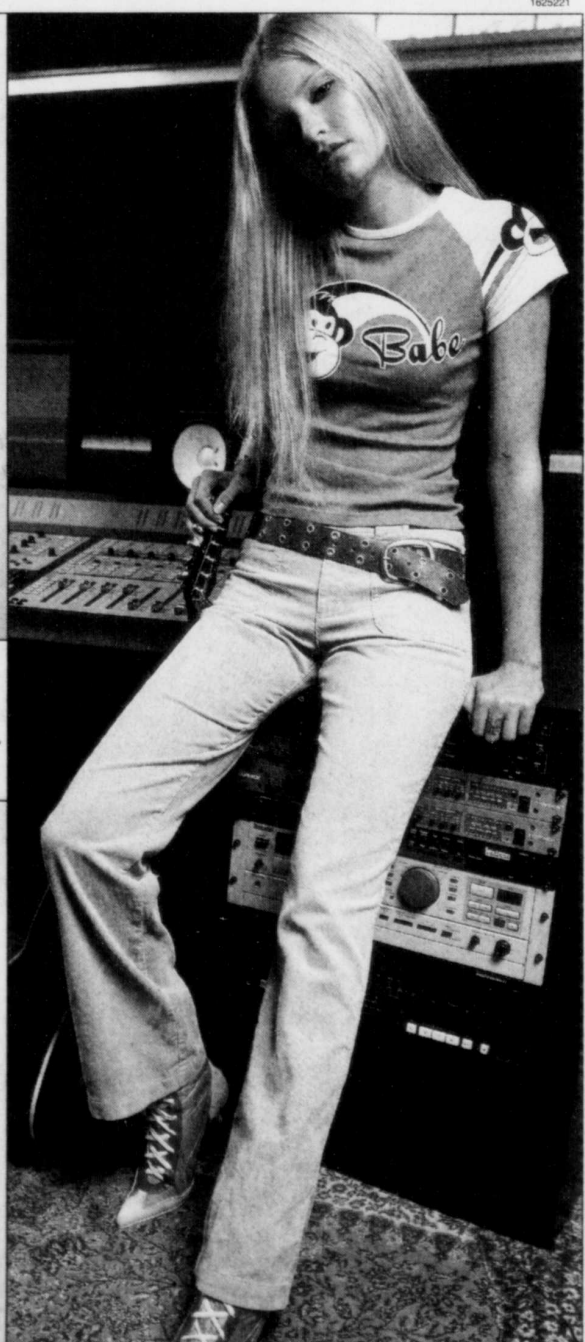
Un cadeau pour vos cadeaux !  
Magasinez, nous emballons.  
La boîte-cadeau Simons,  
une tradition de qualité à Noël.



LE CARDIGAN MANCHES TROMPETTE 39.95  
Un cadeau Twik exclusif de notre collection laine d'agneau et angora. Longs poignets évasés, boutonnés. Noir, rose, vert ou bleu tendre P.m.g.tg.



LE TEE-SHIRT VISAGE DANS LE NOIR 19.99  
Doux coton stretch. Encolure dégagée dénudant les épaules. Visage blanc sur noir, vert gazon, bleu royal ou fuchsia sur gris. P/M et M/G. Rég. 25.00



LE VELOURS CÔTELÉ POCHE PASSANTS 29.95  
Un pantalon exclusif pour Twik en velours de coton. Taille basse, jambes évasées. Gris acier ou noir. 3 à 13.

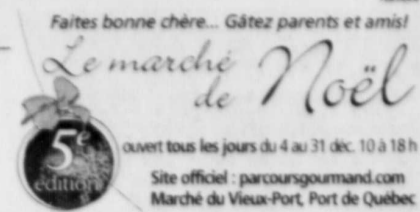
cyberpresse.ca/soleil

Suivez  
l'actualité

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

# ACTUALITÉS



SAINT-RAYMOND DE PORTNEUF

## La rivière Sainte-Anne encore sous haute surveillance

Les citoyens en ont assez et demandent à leur municipalité d'agir

MICHEL GODIN

Collaboration spéciale

■ SAINT-RAYMOND — La rivière Sainte-Anne est à nouveau sous haute surveillance à Saint-Raymond de Portneuf, menaçant de déborder à tout moment, une situation qui se répète pour une troisième fois en moins d'un mois. Exaspérés, les citoyens demandent à la municipalité d'agir avec empressement pour assurer leur sécurité.

La Sainte-Anne est sortie de son lit une première fois le 20 novembre, forçant la fermeture de trois écoles et de nombreuses routes, en plus d'inonder des dizaines de résidences. La situation s'est répétée le 11 décembre, obligeant l'évacuation d'une quarantaine de personnes, dont une quinzaine qui habitaient une résidence pour personnes âgées. Certains se sont retrouvés à la rue. Ils ont été hébergés à l'hôtel de ville.

Selon Environnement Canada, il est tombé 30 millimètres de pluie sur Saint-Raymond en 12 heures dans la nuit de mercredi à jeudi, gonflant encore une fois la redoutable Sainte-Anne. «La situation est stable pour l'instant mais il est difficile de prévoir l'évolution pour les prochaines heures puisqu'il y a d'importantes accumulations de glace qui s'étendent sur plus d'un kilomètre, autant en aval qu'en amont, du pont de la route 367 qui se trouve au cœur de la ville», a indiqué Martin Simard, porte-parole pour la Sécurité civile.

N'ayant pas eu le temps de remiser leurs pompes à eau depuis le débordement

de la semaine dernière, et incapables de continuer à vivre avec le spectre de la rivière qui vient frapper à la porte de leur résidence chaque fois que Dame Nature se déchaîne, une centaine de citoyens ont décidé de prendre le taureau par les cornes et ils exigent l'intervention des autorités municipales. Dans une lettre signée par chacun d'eux, ils demandent que des mesures soient prises pour éviter le pire au printemps.

«Plusieurs d'entre nous ont vécu un stress épouvantable», a indiqué Ginette Bédard, une victime des récentes inondations qui a pris l'initiative de cette démarche. Elle demande que les embâcles accrochés à la Sainte-Anne soient brisés par des moyens mécaniques. «Un hélicoptère qui survole les lieux afin de surveiller les zones à risque, c'est sécurisant mais ça ne règle en rien la situation. Les gens ont peur et ils appréhendent la fonte des neiges et la descente des glaces au printemps.»

Le maire de Saint-Raymond, Gérald St-Pierre, est parfaitement conscient de la problématique et comprend l'in-

quiétude de ses citoyens. «Pour l'instant, on gère les débordements avec la préoccupation d'assurer la sécurité des gens et de leurs biens. Ensuite, il faudra poser un diagnostic et trouver la solution adéquate. Heureusement, nous avons du temps d'ici la débacle du printemps pour analyser s'il y a lieu d'intervenir, à quel coût et avec quels moyens. Actuellement, chacun a sa solution. Il faut éviter de partir avec les pelles mécaniques des uns et la dynamite des autres et effectuer une intervention sans connaître l'impact sur la glace.»

Pour ce qui est de trouver une solution à long terme aux inondations, Gérald St-Pierre n'y croit pas. «Il n'y a pas de moyen qui aurait un impact déterminant. Il demeure une réalité géographique. La rivière a un bassin versant immense qui est de plus en plus déboisé. L'eau ruisselle plus rapidement dans le sillon de la Sainte-Anne, qui se ferme comme un entonnoir à la hauteur de la ville. Des travaux pourraient être exécutés à des coûts astronomiques avec des résultats faibles», mentionne-t-il.

ÉTUDE DE 1989

LE SOLEIL a mis la main sur une étude réalisée en 1989 par la firme Roche où elle suggérait l'endiguement de la rivière et la modification du barrage de l'usine qui appartient aujourd'hui à Tembec pour modérer les inondations. Les travaux étaient évalués à l'époque à 1,8 million \$. Ils n'ont jamais été effectués. Deux autres études réalisées en 1944 et en 1953 démontrent bien que le problème est chronique depuis des lunes.



La société, de dire M<sup>e</sup> Larochelle, doit veiller à ce qu'un accusé ne purge pas sa peine à l'avance. Or, a-t-il poursuivi, elle a fait le contraire dans le cas de son client, Robert Gillet.

## « J'en ai mal au cœur »

M<sup>e</sup> Larochelle présente sa plaidoirie à l'audition de la requête de Robert Gillet pour arrêt des procédures

RICHARD HÉNAULT

RHenaault@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — «C'est la première fois qu'un crime aussi banal provoque un tel soulèvement populaire. J'en ai mal au cœur qu'on se serve d'une niaiserie pareille pour détruire quelqu'un. Un cas aussi exceptionnel et monstrueux dans son exagération devrait être arrêté.»

Éloquent comme à son habitude, le verbe haut et abondant, M<sup>e</sup> Jacques Larochelle a présenté entre autres en ces termes sa plaidoirie, hier, à l'audition de la requête de Robert Gillet pour arrêt des procédures. L'éminent juriste a pris la parole durant trois heures pour convaincre le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, d'accueillir la requête.

Après avoir complété l'audition de l'enregistrement du dernier interrogatoire de l'adolescente qui affirme avoir été agressée sexuellement par l'animateur de radio, M<sup>e</sup> Larochelle a pris la parole. Il a été suivi par M<sup>e</sup> François Huot, l'avocat de François Houle, Yves Doyon et Salim Choucri.

Il plaide aussi au nom de ses autres confrères, M<sup>e</sup> Stéphane Poulin et Jean Petit, qui représentent respectivement Jean-François Guay et Abdul Kharamandeh. Tous ces présumés clients du réseau de prostitution juvénile requièrent l'arrêt des procédures fondé sur l'implication de la même plaignante que dans le dossier de Gillet.

Selon M<sup>e</sup> Larochelle, les accusations contre ce dernier ont eu un impact dévastateur et elles lui ont tout fait perdre. «Il est honni comme le pire des criminels, d'assurer l'avocat. Il a été attaqué physiquement et moralement, en plus de devoir supporter les dépenses et la torture morale des procédures.»

La société, de dire M<sup>e</sup> Larochelle, doit veiller à ce qu'un accusé ne purge pas sa peine à l'avance. Or, a-t-il poursuivi, elle a fait le contraire dans le cas de son client: «Il a subi 100 ou même 1000 fois sa peine pour cette banale accusation.»

Pourquoi un tel sort? L'avocat l'attribue d'abord au fait qu'il s'agit d'une accusation à caractère sexuel et, deuxièmement, à la notoriété de l'accusé.

«S'il est connu, on l'assassine avec une pareille accusation, a lancé M<sup>e</sup> Larochelle. On le détruit moralement.» Il aurait dû y avoir d'autant plus de vérifications qu'il s'agissait de crimes à caractère sexuel, a renchéri plus tard M<sup>e</sup> Huot.

Revenant à l'origine de l'affaire, l'avocat de Gillet a rappelé que ce dernier n'a été arrêté que 10 heures après que la police eut recueilli la toute première déclaration de la plaignante. La «véritable enquête» a débuté par la suite, estime M<sup>e</sup> Larochelle. «Pourquoi cette hâte, cette urgence de l'arrêter?» a-t-il demandé.

Au fil de la plaidoirie, le juge Martin a esquissé quelques sourires d'assen-

timent ou des hochements de tête approbateurs. Dans l'ensemble, toutefois, il affichait une mine totalement neutre.

Une bonne part de la plaidoirie de l'avocat de Gillet a consisté à critiquer sévèrement la plaignante, les enquêteurs et les procureurs de la Couronne. «Elle est dangereuse, peu fiable et probablement détraquée», a-t-il entre autres dit de l'adolescente de 16 ans.

**Une bonne part de la plaidoirie de l'avocat de Gillet a consisté à critiquer sévèrement**

**la plaignante, les enquêteurs et les procureurs de la Couronne**

Quant à l'enquêteur Roger Ferland, il a fait preuve d'une absence totale de sens critique et d'une complaisance extrême à l'égard de la plaignante, estime M<sup>e</sup> Larochelle. «C'est abominable!» s'est-il écrié en déplorant la création d'une atmosphère d'hystérie sur Québec. «Heureusement que Montréal y a échappé», a-t-il vite ajouté.

Selon M<sup>e</sup> Larochelle, la partie adverse a fait preuve d'une indifférence totale à l'égard de tout ce qui était susceptible d'innocenter Gillet. «J'ai été obligé de montrer la voie à suivre à la poursuite en lui divulguant, entre autres, l'existence de l'alibi du requérant», a-t-il lancé avec une certaine satisfaction. En concluant sa plaidoirie, l'avocat a suggéré au magistrat qu'en guise de «remède accessoire» à son jugement, il lève l'ordonnance de non-publication de la preuve relative à la plaignante.

Pour M<sup>e</sup> Huot, il serait illogique de prétendre que les «impairs» de la police et du ministère public se sont limités au dossier de Gillet car la déclaration faite par la plaignante, le 17 décembre 2002, a servi de support aux accusations contre les cinq autres requérants. Aussi le remède devrait-il être le même pour tous, selon lui.

«L'enquête policière a été chaotique, insuffisante et négligente au point qu'il y a eu abus des procédures, de plaider M<sup>e</sup> Huot dans un style se rapprochant de celui de son confrère. S'il y a poursuite des procédures, on enverra le message que la fin justifie les moyens pour la police.»

Aujourd'hui, ce sera le tour du procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> André Vincent, de présenter sa plaidoirie.



Hier, les automobilistes ont multiplié les sorties de route, mais en fin de journée, les policiers n'avaient aucun accident majeur à signaler.

## Quand pleuvra-t-il des grenouilles?

Le calvaire hivernal des Québécois est bien entamé

ÉLISABETH FLEURY  
EFleury@lesoleil.com

C'est fou tout ce qui peut tomber du ciel québécois en quelques heures. Il pleuvrait des grenouilles qu'on ne s'en surprendrait même pas. On les ramasserait, résignés, comme on ramasse la sloche.

On aurait envie de croire que le réalisateur du film *Magnolia* a trouvé son inspiration dans le calvaire hivernal des Québécois...

Au cours des deux derniers jours, à peu près toutes les régions ont eu droit ou à de la pluie, ou à de la neige, ou à du grésil, ou à de la pluie verglaçante, ou à un mélange de tout ça. Lorsque vous verrez le père Noël au centre commercial, regardez-lui les pieds: peut-être aura-t-il troqué ses bottes d'hiver pour des bottes de caoutchouc. Si vous ne le voyez pas, c'est qu'il a certainement démissionné et devancé son voyage dans le sud.

PIED D'ALERTE

Dans les régions de Québec et de Portneuf, la Sécurité civile et les municipalités sont demeurées toute la journée sur un pied d'alerte, les rivières Montmorency, du Petit Pré, Chaudière et Sainte-Anne menaçant à tout moment de sortir de leur lit. Dans le secteur de Beauport, trois ré-

sidences ont été évacuées et une autre a été inondée. Toute la journée, les pompiers ont multiplié les interventions pour des toitures qui coulaient et des sous-sols inondés. Un bel hiver. Un vrai bel hiver.

Dans la région de Charlevoix, des embâcles se sont formés sur la rivière du Milieu, à Baie-Saint-Paul, et sur la rivière Bras du Nord, à Saint-Placide. Même chose pour les rivières Lombrette et Chenaud, à Saint-Tite-des-Caps. Du côté de Saint-Jacques-de-Leeds, une résidence a dû être évacuée après que la rivière Palmer eut sorti de son lit. «À plusieurs endroits, les municipalités ont dû effectuer quelques travaux pour permettre l'écoulement des eaux», a indiqué François Gaumond, porte-parole de la Sécurité civile.

Dans l'Ouest du Québec, la rivière Richelieu a aussi fait des siennes. En Mauricie, une dizaine de maisons de Notre-Dame de Montauban ont été inondées à la suite du débordement de la rivière Batiscan. Le chemin de la Traverse a d'ailleurs été fermé à la circulation en raison de la glace qui s'était formée sur la chaussée.

En Outaouais, la rivière du même nom a elle aussi débordé, causant l'inondation d'une vingtaine de sous-sols dans le secteur de Gatineau. Dans Lanaudière, la municipalité de Rawdon a effectué des travaux pré-

ventifs devant la menace que représentait la rivière Ouareau.

SUR LES ROUTES

Sur les routes, la situation n'était pas plus joyeuse. Ou la chaussée était excessivement glissante, ou la visibilité était passablement réduite, voire nulle à certains endroits, à cause de la simili tempête. Simili, parce que dans l'esprit du météorologue Gilbert Fillion, «une tempête, c'est quand les écoles ferment». Les écoles n'ont peut-être pas été fermées, mais certaines routes l'ont été parce que devenues carrément impraticables. Les automobilistes ont d'ailleurs multiplié les sorties de route, mais, heureusement, les policiers n'avaient aucun accident majeur à signaler au moment d'écrire ces lignes.

Comme si cela ne suffisait pas, plus de 120 000 abonnés d'Hydro-Québec étaient privés d'électricité, hier matin. Le problème, c'est que des branches appesanties par la neige mouillée sont tombées sur des fils, ce qui a eu pour effet de déclencher le système de protection mis en place par Hydro pour éviter les pannes en rafale. Les régions les plus touchées: la Montérégie, les Laurentides, l'Estrie, Laval, Lanaudière, Montréal et la Mauricie. Sur la Rive-Sud de Québec, un millier d'abonnés ont été privés d'électricité.

## DÉCÈS DE SARAH LABRECQUE

## L'automobiliste de 76 ans avait quatre accidents à son actif

ÉLISABETH FLEURY  
EFlEURY@lesoleil.com

L'automobiliste de 76 ans à l'origine du décès de la petite Sarah Labrecque, cette fillette de cinq ans heurtée à mort en descendant d'un autobus scolaire, à Scott, le 4 février 2002, avait déjà été impliqué dans quatre accidents et souffrait de différents problèmes de santé. Dans son rapport rendu public hier, la coroner Andrée Kronström recommande à la SAAQ d'élaborer une grille décisionnelle pour dépister et évaluer tous les conducteurs à risque.

L'accident qui a coûté la vie à la jeune Sarah Labrecque est survenu sur la route Kennedy, à Scott. La fillette venait de descendre de l'autobus et marchait sur l'accotement lorsqu'un automobiliste, Gaston Rancourt, l'a heurtée.

« Convaincu qu'aucun autobus n'effectue d'arrêt à cet endroit, il pense donc qu'il s'agit d'une erreur et continue son chemin à la même vitesse, soit à environ 50 ou 60 km/h, raconte la coroner Kronström dans son rapport. Aux derniers instants, il réalise que l'arrêt est réel, il ne freine pas et décide de bifurquer par la droite afin d'éviter d'emboutir l'arrière de l'autobus. Après cette manœuvre, son véhicule percute le côté arrière droit de l'autobus, alors que Sarah est à l'extérieur, près de la porte. L'automobile continue sa route sur l'accotement enneigé, sans que le conducteur ne freine. Le véhicule se dirige tout droit vers la fillette. »

Lors de son témoignage, M. Rancourt a précisé qu'il avait été impliqué dans des accidents à quatre occasions, soit en 2000, en 1997 ou en 1998, en 1999 et en 1992. Au moment de l'accident de Scott, le septuagénaire éprouvait des déficits quant à ses aptitudes de conduite (diminution de son acuité visuelle et mobilité restreinte). « Par ailleurs, il semblait adopter, malgré ses 76 ans, une attitude téméraire davantage associée au jeune conducteur, ce qui allait à l'encontre de son état et



Le 4 février 2002, à Scott, Gaston Rancourt a heurté à mort la petite Sarah Labrecque, cinq ans, alors qu'elle descendait d'un autobus scolaire.

laissait présager un problème d'adaptation », note la coroner Kronström.

La coroner souligne toutefois que « l'âge d'un conducteur ne permet pas à lui seul de prédire le fonctionnement d'une personne. Certaines personnes vieillissent bien, alors que d'autres vieillissent moins bien. »

Outre l'élaboration d'une grille décisionnelle pour dépister les conducteurs à risque, la coroner Kronström recommande à la SAAQ de revoir l'ensemble des formulaires portant sur l'évaluation médicale et d'optométrie des conducteurs, de rendre obligatoire la déclaration de certaines maladies et de standardiser le test sur route tout en augmentant le nombre.

La coroner suggère également à la SAAQ de tenir compte des accidents antérieurs de certains types de conducteur lors des évaluations statutaires et d'étudier la proposition de l'Ordre des optométristes et du Collège des médecins visant à rendre obligatoires le premier examen visuel à 65 ans plutôt qu'à 70 et le premier examen médical à 70 ans plutôt qu'à 75.

Le porte-parole de la SAAQ, Mario Saint-Pierre, a assuré hier que le rapport de la coroner Kronström allait être

étudié « très sérieusement ». « Le président-directeur général donnera une réponse officielle plus tard », a indiqué M. Saint-Pierre, ajoutant que la SAAQ s'intéressait depuis plusieurs années aux différents aspects de l'évaluation des conducteurs vieillissants.

À l'heure actuelle, les conducteurs de plus de 75 ans représentent environ 8% des détenteurs de permis. Le groupe d'âge ayant le taux d'accidents le plus élevé est celui des 16 à 19 ans, alors que celui des 75 ans et plus arrive au quatrième rang.

Selon Fernand Cloutier, vice-président régional de la Fédération des clubs de l'âge d'or (FADOQ), le rapport de la coroner Kronström est « un peu sévère ». « C'est loin d'être la majorité des conducteurs âgés qui sont comme ça, a laissé tomber M. Cloutier en parlant de Gaston Rancourt. C'est un cas isolé, et j'ai l'impression qu'on met toutes les personnes âgées dans le même paquet. »

Le grand-père de Sarah Labrecque, Marcel Godbout, n'en veut pas à l'automobiliste qui a heurté mortellement sa petite-fille. « C'est le système qui est de travers, dit-il. S'il avait été bien suivi, il l'aurait perdu avant, son permis... »

## AUDIENCE DU CRTC

## CHOI devra défendre sa licence

PIERRE ASSELIN  
PAsselin@lesoleil.com

Les propriétaires de CHOI devront s'expliquer devant le CRTC, qui évoque maintenant la possibilité de suspendre leur licence. L'organisme se penchera également sur une demande de licence déposée par André Arthur, pour exploiter un réseau radiophonique.

Il y aura plusieurs sujets à l'ordre du jour de cette audience, qui débutera le 16 février au Centre des congrès. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes examinera en effet les demandes de renouvellement des stations locales et régionales de langue française, une vingtaine en tout, de Radio-Canada,

de TVA, de TQS et de Radio-Nord. La vente de CFOM et des stations AM d'Astral Média sera aussi examinée.

En ce qui concerne Genex, propriétaire de CHOI, qui diffuse l'émission du matin de Jeff Fillion, on apprend tout d'abord qu'elle demande d'être relevée de certaines des conditions de licence qui lui avaient été imposées. Elle ne veut plus être tenue de respecter le code de déontologie annexé à sa licence conditionnelle, ni avoir à constituer un comité consultatif.

L'avis d'audience rappelle que le CRTC se réservait le pouvoir de convoquer Genex en audience « afin qu'elle justifie les raisons pour lesquelles il (le CRTC) ne devrait pas suspendre ou ne pas renouveler sa licence », s'il s'avérait que l'entreprise contrevenait à l'une de ses conditions.

Le Conseil dit avoir reçu des plaintes concernant le contenu verbal de la programmation, qui constituent un état d'infraction « présumé », sur lequel Genex devra s'expliquer.

Ces plaintes font partie du dossier public, mais pour des raisons techniques, ces documents n'étaient pas accessibles hier, lors de la publication de l'avis.

Par ailleurs, le CRTC examinera une demande déposée par André Arthur Communications inc. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'un réseau radiophonique de langue française pour diffuser des émissions de type affaires publiques sur les ondes des trois stations qui le diffusent déjà : CKNU (Portneuf) CIMI (Charlesbourg) et CJMS (Saint-Constant, dans la région de Montréal).

Il ne s'agit toutefois pas de l'acquisition par M. Arthur de ces stations, expliquait-on hier au CRTC.

Il faut savoir que l'animateur controversé réalise son émission à partir de chez lui, à Sainte-Foy. Il semble que cette situation créait un vide juridique, puisqu'aucune

## L'organisme se penchera aussi sur une demande de licence déposée par André Arthur

des trois stations n'était à l'origine du programme. Le Conseil a donc informé Arthur cet automne qu'il devrait

faire une demande pour exploiter une licence de réseau.

Une licence temporaire lui a même été accordée le 29 octobre, en attendant l'examen de sa demande.

« Ce n'est pas quelque chose qu'on voit souvent, indiquait le porte-parole du CRTC, Philippe Tousignant, mais ce n'est pas un cas unique. » Celui-ci rappelle d'ailleurs que les propriétaires des stations demeurent responsables de ce qui est diffusé sur leurs ondes.

Tout indique donc que M. Arthur aura l'occasion de s'expliquer lui-même avec le CRTC sur l'opportunité ou non de former son propre réseau. L'avis du Conseil précise d'ailleurs qu'il y a des plaintes concernant ce « réseau », qui seront alors examinées.

Les membres du public qui souhaitent être entendus par le Conseil lors de cette audience doivent s'inscrire avant le 22 janvier. Le dossier complet de l'audience est disponible dans le site Internet du CRTC, à l'adresse [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca)

**SUR LA BONNE PISTE**

Regroupement des stations de ski de fond des régions de Québec, Charlevoix et Chaudière-Appalaches avec la collaboration de l'Unité régionale de Loisir et Sport

www.rssfq.qc.ca

King Québec URUS QUÉBEC

## UN DOMAINE SOUS LA SAISON BLANCHE

Ski de fond : le Domaine Notre-Dame

PUBLIREPORTAGE

Vous jalousez vos enfants lorsqu'ils partent en classe neige? À leur retour, vous leur faites conter en détail chacune de leurs activités de plein air? Vous avez la nostalgie des sorties entre amis, des récits de randonnée à ski au coin du feu et, d'une bonne table sans avoir mis les mains à la pâte?

Vous pourrez retrouver ces plaisirs simples en direction de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à 4 kilomètres de l'autoroute 40. Dans le rang appelé Grand Capsa (en l'honneur d'un ancien curé de la paroisse de Pont-Rouge nommé évêque de Capsa en France), un domaine mieux connu à la saison verte, permet de faire revivre ces expériences amicales. Derrière la première enseigne à droite annonçant le Domaine Notre-Dame, se cache un petit camp rustique. N'ayez crainte. Avancez de quelques mètres et vous trouverez les infrastructures du domaine actuel. Mais ce petit camp a abrité jadis, en 1950, la première colonie de vacances de Notre-Dame-du-Chemin, érigée par monsieur Jacques Masson dont un bâtiment porte aujourd'hui fièrement son nom.

## De la colonie au centre de plein air

Devenu centre familial en 1972, quelques bénévoles adeptes de ski de fond défrichent, en 1975, les premiers sentiers. Ils transforment les dortoirs en chalets et le tour est joué. Les adultes auront eux aussi un terrain de jeux. Ainsi, deux glissades accueillent les tout-petits et les jeunes de cœur. Une patinoire sur le petit lac fait revivre les émotions d'autrefois. Trois sentiers de raquette permettent de jouer aux coureurs des bois en toute quiétude. La piste A de 2,1 kilomètres nous amène près de l'immense roche fendue où les enfants jouent à cache-cache pendant que vous préservez sur pellicule ces moments magiques. Il est possible d'ajouter des boucles de 0,5 et 1,1 kilomètre pour profiter d'un après-midi complet en forêt.

## Sentiers de randonnée

Au domaine, la nomenclature des sentiers indique les différents écosystèmes que l'on parcourt. On y retrouve, entre autres, les sentiers : la Montagne, le Ruisseau, l'Érablière. Le sentier la Mini, d'une longueur d'un kilomètre, comble les attentes des enfants : plat, descente et montée aménagés sur mesure pour les dimensions de leurs skis et... de leurs efforts. En empruntant l'autre sentier facile, le Champ (2,5 km), il peut arriver que vos voisins de gauche aient trouvé leurs skis pour... deux



pattes supplémentaires. Lors des beaux jours hivernaux, les Cavaliers de Sainte-Catherine amènent leurs chevaux jusque-là en carriole. Le sentier côtoie l'écurie où les nobles bêtes optent pour un repos bien mérité aux dires de leurs occupants, la dizaine de visiteurs confortablement installés dans la carriole. En défilant sur le sentier intermédiaire la Montagne, vous aurez l'impression d'être le maître des lieux sous une allée serrée de sapins et d'épinettes. Aux premiers essoufflements de la longue montée à travers l'Érablière du sentier 5, on a peine à croire qu'on lui ait donné le nom la Descente. Mais, sourire aux lèvres, le retour vous aura vite rassuré.

## Un visiteur

Le ski à travers les parcours intermédiaires appelés le Ruisseau et Érablière propose un jeune boisé où la rencontre d'un visiteur aux aguets surprend les skieurs. À cet endroit, se tient parfois un chevreuil juste avant la zone humide, laissant place par la suite au sapinage.

Au retour, la tentation de se laisser aller à sa rêverie préférée est légitime dans la longue descente, mais il faudrait tout de même prendre le temps de jeter un œil aux résidences des saisonniers pour planifier un prochain séjour estival en chalet.

## Accès

Domaine Notre-Dame : aut. 40 ouest, sortie 295, route 367 Nord, Grand Capsa (358), dir. Pont-Rouge, 30 km de Québec.

## Information

Téléphone : (418) 875-2583. Site Internet : [www.domaine-notre-dame.com](http://www.domaine-notre-dame.com)

Sentiers : 14 kilomètres linéaires. Raquette : 4 kilomètres.

## Services

Chalet d'accueil. Hébergement : 10 chalets, 16 chambres. Salle de fartage. Boutique de location. Restauration : repas complet. Glissade. Patinoire.

Ouvert : vendredi, samedi, dimanche seulement.

La semaine prochaine : Ski au rythme du fleuve et de l'activité quotidienne.

## LA MALBAIE

## MONT-GRAND-FONDS :

Situé à 90 minutes de Québec, le secret le mieux gardé en sport de glisse se dévoile : 160 km de ski de fond dont 15 km de pas de patin, 4 relais chauffés, 16 km de raquette en montagne, sans compter les conditions de neige exceptionnelles. Forfaits ski-hébergement disponibles. Informez-vous au 1-877-665-0005. [www.montgrandfonds.com](http://www.montgrandfonds.com)

## MASSIF DU SUD/BUCKLAND

## MASSIF DU SUD :

Le paradis du skieur de fond. 56 km de sentiers, 5 refuges chauffés, salle de fartage. Randonnée de 16 km à partir du sommet avec remontée mécanique. Aut. 20, sortie 337, 90 km de Québec. [www.quebecweb.com/massifdusud](http://www.quebecweb.com/massifdusud) Info : (418) 469-3676

## MONT-SAINTE-ANNE

## LA PLUS BELLE NEIGE :

Skiez maintenant sur plus de 100 km de sentiers en classique ou au pas de patin! Super SKI BAZAR le 21 décembre. L'abonnement de saison illimité, la façon la plus économique de profiter de l'hiver, seulement 192\$/adulte et 62\$/enfant. Renseignements 827-4561 p. 408 ou [www.mont-sainte-anne.com/skidefond](http://www.mont-sainte-anne.com/skidefond)

## NOTRE-DAME-DE-PORTNEUF

## CENTRE SKI-NEUF :

25 km de sentiers de ski, 8 km de sentiers de marche en forêt; 2 refuges à chauffer; raquette; en pleine nature. Gratuit. 40 min de Québec. À bientôt! Accès aut. 40, sortie 261 vers N.-D.-de-Portneuf, 451, boul. Gauthier. Pour info : 286-6983/6966

## PONT-ROUGE

## CENTRE DE PLEIN AIR DANSEREAU :

Situé en bordure de la rivière Jacques-Cartier, Pont-Rouge vous invite à faire du ski, de la raquette et de la marche dans un panorama enchanteur. Adulte : 5\$, gratuit pour les moins de 13 ans. (418) 873-4150

## QUÉBEC

## SENTIERS DU MOULIN : LAC-BEAUPORT

15 min de Québec. Autoroute 73, sortie 157. Ski de fond, « pas alternatif », 34 km, 1 long parcours, raquette 12 km, 7 camps relais. Location d'équipement, site amérindien, traîneau à chiens, hébergement en camp rustique, chalet d'accueil, resto-bar, réception, location de salle. Info : 849-9652

## PLAINES D'ABRAHAM :

Skiez dans l'un des décors naturels les plus attractifs de Québec avec comme toile de fond le fleuve Saint-Laurent, 15 km de pistes (faciles, intermédiaires, de patin), salle de fartage et relais chauffés. Gratuit. État des pistes : 418-648-4212. Location et cours : 418-649-6476

## RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

## CAMP MERCIER :

Situé dans la Réserve faunique des Laurentides au km 93 de la rte 175, le Camp Mercier offre plus de 70 km linéaires de sentiers classiques ou pas de patin et plus de 15 km pour la raquette. Chalet d'accueil, 6 relais chauffés, cafétéria, boutique, hébergement en chalet (18 chalets 2 à 14 personnes) à proximité des sentiers. Information : (418) 848-2422. Conditions de ski (418) 848-1037 ou site Internet [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com). Réservation de chalets : 1-800-665-6527. Consultez le site de la SEPAQ au [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com) pour des informations supplémentaires.

## Quelques kilomètres en plus:

Ce week-end : Les Éboulements et Centre de ski de fond Charlesbourg, ouverts. Station Mont-Sainte-Anne, ski Bazard. Inscriptions au cours Jack Rabbit 108 km, ouverts.

Vous n'avez pas terminé votre liste de cadeaux, pensez aux certificats-cadeaux dans les boutiques : équipements, vêtements, billets de ski...

## profitez de l'hiver

## Faites du ski de fond et de la raquette



Procurez-vous le dépliant dans les magasins de sport

## LA FORÊT MONTMORENCY DE L'UNIVERSITÉ LAVAL :

À 65 km au nord de Québec (km 103 sur la route 175 Nord), profitez de conditions d'enneigement exceptionnelles. Forfait plein air avec hébergement au Pavillon (tarif réduit sur semaine) ou en refuge rustique. Magnifiques sentiers de ski de fond (tracés et hors-piste) de raquette, pédestres, patinoire sur le lac, glissades. Services : Restauration et hébergement au Pavillon, salons avec foyer, salles de fartage, location de skis et raquettes, 8 refuges en location et 2 relais chauffés. Nouveauté 2004 : Nouvelle piste de ski.

## ST-ADOLPHE (STONEHAM)

## LE REFUGE :

Aut. 175, dir. Chicoutimi, St-Adolphe, 30 km de Québec, 45 km de sentiers, 8 pistes faciles, 3 int., 6 diff. et 1 de pas de patin. Chalet d'accueil, salle de fartage, casse-croûte, atmosphère familiale. (418) 848-6155, 849-0342

## STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## LE CHEMIN DE LA LISEUSE :

Accès : Autoroute 40, sortie 295, route de Fossambault, rue Rouleau, Louis-Joliet Nord, direction parc du Grand-Héron. À 30 km de Québec. Info : 875-0654 ou 875-2758. Sentier 14 km, longeant la rivière Jacques-Cartier, jonction avec le réseau du Centre de plein air Dansereau (Pont-Rouge). Tarif : gratuit pour les résidents.

## STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY :

La où le ski de fond est une tradition. Service de préparation de skis pour la saison. À 35 minutes de Québec, réseau de 150 km dont 25 km de pas de patin entretenus mécaniquement, 5 relais chauffés (rustiques) et disponibles en location, salle de fartage, location d'équipement, école de ski, casse-croûte, restauration et forfaits d'hébergement, sentiers de marche et de raquette. Info : 875-2711 poste 282. Conditions de ski poste 500 / Internet : [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com) (conditions de neige)

## Un commissaire à la santé aux fonctions allégées

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN  
BRicard@lesoleil.com

Au dernier jour de la session parlementaire, le ministre Philippe Couillard a accouché d'une esquisse de commissaire à la santé qui a perdu des plumes par rapport à ce qui avait été promis en campagne électorale.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux s'était engagé à créer un organisme totalement indépendant. Si le projet de loi 38 déposé hier est adopté tel quel, le commissaire relèvera directement de M. Couillard et de ses successeurs plutôt que de rendre des comptes à l'Assemblée nationale. Ainsi, « le pouvoir décisionnel, la responsabilité décisionnelle des élus » seront préservés, plaide-t-il.

En plus, le nouveau vérificateur général de la santé devait recevoir toutes les plaintes des usagers en vertu d'une Charte des droits du patient. Ce pouvoir est abandonné et il n'est toujours pas question de la Charte.

Son regard devait également « se porter sur tous les établissements du réseau, tous les partenaires du réseau, incluant la Régie de l'assurance-maladie du Québec », assuraient les libéraux. Philippe Couillard indique toutefois que le commissaire « n'est pas quelqu'un qui va enquêter au niveau d'un individu ou d'un établissement en particulier. Il va parler de l'ensemble des établissements et de l'ensemble des résultats du réseau pour la population en général ».

Alors, qu'est-ce que ça mange en hiver, un commissaire à la santé? En résumé, il remplace le Conseil de la santé ainsi que le Conseil médical du Québec. Ceux-ci seront abolis. Il aura les mêmes employés, les mêmes dossiers, les mêmes obligations. Un parallèle s'impose : le processus de mutation ressemble beaucoup à celui qui transformera les régies régionales de la santé en agences régionales.

Le commissaire à la santé et au bien-être millésime décembre 2003 sera, si le projet de loi survit à sa dissection en commission parlementaire au printemps, « responsable d'apprécier les résultats atteints par le système ». Il devra fournir à la population les informations nécessaires à une compréhension des grands enjeux de l'heure.

Il fera donc rapport au peuple, conseillera et critiquera le gouvernement, évaluera l'état de santé des Québécois... Pour y arriver, le commissaire pourra recourir à tous les experts, effectuer des sondages, tenir des audiences publiques, fouiller dans les documents des organismes gouvernementaux, etc.

### AUTRE STRUCTURE

La critique de l'opposition en matière de santé se demande bien pourquoi le PLQ devait créer une structure supplémentaire. Il y a déjà le vérificateur général, la protectrice des usagers en matière de santé et la Commission des droits de la personne, remarque Louise Harel. « On ne voit pas très bien ce que le commissaire à la santé va venir faire. »

M<sup>me</sup> Harel ne s'est, par ailleurs, pas fait prier pour souligner « le recul extrêmement important » du ministre dans ce dossier.

La péquiste fait également valoir que la population s'attendait à une révision de la structure d'analyse des plaintes dans le réseau. Dans la foulée des scandales touchant les centres d'hébergement, dont Saint-Charles-Borromée, l'inquiétude est vive, dit-elle. Mais ce pouvoir est retiré du mandat du commissaire.

Philippe Couillard a néanmoins révélé, hier, qu'il a réuni un « groupe de travail » qui révisera le système de plaintes.



Le Taïwanais infecté était dans un état stable hier dans un hôpital de Taipei.

## Taiwan redouble d'efforts pour éviter une résurgence du SRAS

TAIPEI (AFP) — Les autorités taïwanaises ont redoublé hier d'efforts pour éviter une résurgence de l'épidémie de pneumonie atypique, après l'annonce la veille de la contamination d'un chercheur qui avait omis de porter des gants dans son laboratoire, a-t-on appris de sources officielles.

Aucun nouveau cas n'était toutefois signalé parmi les personnes identifiées ayant été en contact avec le malade.

Priorité pour les autorités : la recherche de cinq étrangers, trois Américains, un Japonais et un Singapourien, qui occupaient des sièges près du chercheur sur un vol en provenance de Singapour le 10 décembre.

Un seul se trouverait toujours à Taïwan, selon les services d'immigration, qui tentent de le contacter.

Treize Taïwanais ayant voyagé à bord du même vol ont pu être retrouvés. Il leur a été conseillé de surveiller de près d'éventuels signes de fièvre, a indiqué le directeur adjoint du Centre pour le contrôle des maladies (CDC), Shih Wen-yi.

Cette déclaration intervient alors qu'une étude parue dans la revue médicale américaine *New England Journal of Medicine* révèle que « la transmission du SRAS peut se produire dans un avion quand les personnes infectées voyagent pendant la phase symptomatique de la maladie », c'est-à-dire quand un malade a développé les symptômes, ce qui n'était pas le cas pour le chercheur taïwanais.

Dans son rapport annuel publié hier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a de son côté appelé à « rester extrêmement vigilant », soulignant que le monde avait eu de la chance de maîtriser l'épidémie de pneumonie atypique et qu'il n'était pas sûr qu'il en soit de même si le SRAS resurgit cet hiver, notamment

en période d'infection grippale, dont les symptômes sont similaires.

Le directeur régional de l'OMS, Shigeru Omi, a exprimé son inquiétude devant ce deuxième cas d'infection « relié à un travail en laboratoire sur le virus du SRAS depuis la fin de l'épidémie ».

Début septembre, un chercheur singapourien avait également contracté le SRAS en laboratoire. Le patient a guéri.

Les autorités taïwanaises ont annoncé mercredi qu'un homme de 44 ans avait contracté le SRAS le 5 décembre en travaillant sur le virus dans un centre médical militaire à Taïwan.

Le chercheur taïwanais, dont l'identité n'a pas été révélée, était hier dans un état stable à l'hôpital municipal Hoping de Taipei.

Une vingtaine de personnes, parents ou ayant été en contact avec lui, ont été placées sous surveillance médicale.

Le ministre de la Défense taïwanais, Tang Yao-ming, a demandé pardon pour la négligence dont aurait fait preuve le chercheur en ne respectant pas les procédures de sécurité, ce qui est apparemment à l'origine de sa contamination.

« Il était très respectueux des règles... mais c'est humain de quelquefois laisser passer quelque chose. Nous allons travailler pour améliorer les choses à l'avenir », a-t-il dit à la presse.

À Taïwan, tous les passagers atterrissant sur l'île seront contrôlés pour la fièvre avant leur débarquement.

À Singapour, 70 personnes ont été mises en quarantaine par précaution, a précisé le ministère de la Santé.

La pneumonie atypique est apparue en novembre 2002 dans la région de Canton, dans le sud de la Chine, et s'est ensuite propagée notamment à Pékin, Hong-Kong, Taïwan, Singapour et au Vietnam.

Elle a fait 774 morts sur un total de 8098 cas dans le monde, selon l'OMS.

Le chercheur infecté avait omis de mettre ses gants

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX Hausse des frais d'hébergement

Jusqu'à 547 \$ de plus par an dans les CHSLD

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN  
BRicard@lesoleil.com

Tous les frais d'hébergement, autant pour les jeunes résidant en famille d'accueil, pour les patients des hôpitaux que pour les aînés logés dans un centre de soins de longue durée (CHSLD), augmenteront de 3,2% le 1<sup>er</sup> janvier.

Les pensionnaires des CHSLD devront donc déboursier jusqu'à 547 \$ de plus par année pour leur chambre. Les augmentations mensuelles varient de 28,20 \$ à 45,60 \$.

Ainsi, une chambre privée vaudra, dès le 1<sup>er</sup> janvier, 1468,50 \$, tous les mois. S'il y a deux lits dans la pièce, la facture sera de 1227,30 \$. À trois résidents et plus dans la même chambre, le gouvernement réclamera 912,30 \$ mensuellement. Ces prix sont néanmoins ajustés à la baisse pour les moins nantis.

### HÔPITAUX

Par ailleurs, si nous devons séjourner dans un centre hospitalier ou un

centre de santé, chaque nuit en chambre privée coûtera au moins 80,15 \$, au lieu de 77,66 \$ précédemment. Mais la note grimpe rapidement en fonction des « options » — téléphone, lavabo, salle de bain... — et de la superficie de la pièce. Maximum : 198,43 \$ la nuitée.

La salle semi-privée est moins onéreuse. Entre 49,61 \$ et 69,96 \$ à partir du jour de l'An.

Dans le cas des enfants « placés » par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), la facture reflète aux parents suit la même courbe ascendante. La contribution mensuelle maximale oscille entre 321 \$ et 500,20 \$, selon l'âge de l'enfant. Elle voyagera bientôt de 331,20 \$ à 516,20 \$.

Les gens hébergés dans un centre privé conventionné ou une résidence d'accueil pour aînés et adultes subiront également une hausse de « loyer ».

Parallèlement, les familles d'accueil hébergeant des mineurs, des adultes ou des aînés verront croître les compensations qui leur sont versées.

### INCINÉRATEUR À BELLEDUNE

## Le Sierra Club réclame une étude d'impact

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral doit mener une évaluation indépendante et en profondeur du projet d'incinérateur de déchets toxiques de Belledune, au Nouveau-Brunswick, parce qu'il risque fort d'avoir des impacts environnementaux dans l'est du Québec, a fait valoir hier une coalition d'opposants.

« De tels incinérateurs ne fonctionnent tout simplement pas : ils polluent l'environnement à tel point que les rejets toxiques se retrouvent des mètres à la ronde », a soutenu l'écologiste Daniel Green, du Sierra Club, en conférence de presse à Ottawa.

« L'incinération est une mauvaise façon de détruire des déchets dangereux,

a-t-il précisé. En brûlant des déchets dangereux à haute température, vous polluez l'environnement avec des produits chimiques qui figurent parmi les plus toxiques pour les êtres humains. »

La coalition réclame que le promoteur de l'incinérateur, la firme Bennett Environmental, arrête immédiatement les travaux de construction à Belledune, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres du Québec.

« Nous croyons que les rejets de l'incinérateur de Belledune vont retomber en partie sur la péninsule gaspésienne, a souligné M. Green. De plus, les déchets dangereux qui ne pourront pas être détruits là-bas risquent de prendre la route vers le Québec. »

### Les infirmières manifestent contre les projets de loi controversés

■ MONTRÉAL — Les infirmières ont encore une fois fait connaître leur insatisfaction par rapport aux projets de loi du gouvernement Charest. Elles ont manifesté devant les établissements de santé du Québec, hier midi. Environ 350 établissements de santé devaient être touchés au Québec. Les infirmières en ont notamment contre le projet de loi imposant la fusion des accréditations syndicales dans les établissements de santé. Le ministre

de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, dit vouloir ainsi simplifier la gestion des relations de travail dans les établissements, mais la présidente de la FIQ, Jennie Skene, trouve plutôt que le gouvernement démontre ainsi qu'« il n'a aucun respect pour le droit d'association des travailleuses et des travailleurs qui œuvrent dans ce secteur et qu'il fait fi des solidarités qu'ils et elles ont bâties depuis des décennies ». (PC)

**Bijouterie Lévis**  
JOAILLIER • DIAMANTAIRE  
1200, boul. Alphonse-Desjardins, Lévis | 418 837-3182

Chez IGA, il suffit d'acheter pour être récompensé!

**IGA Deschênes**  
vous offre pour Noël

chaque samedi de décembre

**100 \$** en bons d'achat

Tirages les 6, 13, 20 et 27 décembre

Grand tirage le 31 décembre

Une fin de semaine pour 2 personnes au Manoir Richelieu

Ouverture de 6h à 24h, 255, chemin Sainte-Foy Québec 524-9890

Verres à Bourgogne

19,98 \$ jeu de 4

**CUISINE actuelle.**  
Place Ste-Foy 658-5879

Louis Laflamme

Vous offre à RABAIS

Le plus beau choix de vêtements pour homme

**20% À 50%**

SUR TOUTES LES COLLECTIONS

**Louis Laflamme**  
1192 rue Saint-Jean, Québec, (418) 692-3774

**PIANOS À LOUER**  
1-888-397-5057

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC  
1 888 473-4636

**HOTEL LORD BERRI**  
1199, rue Berri - Montréal  
Tél. : 1-888-363-0363

Idealement situé au cœur du quartier latin de Montréal, à quelques pas du Vieux-Port.

**69 \$** (occ. simple ou double)

Tarifs en vigueur du 18 décembre au 20 janvier 2004.  
\*Certains restrictions s'appliquent.

# LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

OPÉRATION SCORPION

## Fandal devra purger une autre année

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Jean-Denizard Fandal a été condamné hier à purger une autre année de prison. Le proxénète de 43 ans avait plaidé coupable la veille à 8 des 20 accusations portées contre lui dans le cadre de l'opération Scorpion.

Détenu depuis son arrestation en décembre 2002, l'homme de 43 ans a donc purgé l'équivalent de deux ans de prison. En y ajoutant une autre année, le proxénète aura donc été officiellement condamné à trois ans de prison.

Un calcul important puisque la peine imposée hier pourrait servir de point de référence pour les sentences à venir d'une dizaine d'autres personnes accusées de proxénétisme et d'avoir vécu des fruits de la prostitution, si elles sont déclarées coupables.

Le juge Alain Morand s'est rendu à la suggestion du procureur de la Couronne, M<sup>re</sup> Michel Greene, qui demandait cette année supplémentaire de détention. Il appuyait sa demande sur plusieurs cas de jurisprudence.

Les accusations pour lesquelles Fandal a reconnu sa culpabilité sont celles de proxénétisme, d'avoir vécu des fruits de la prostitution, d'avoir conseillé à une personne de vivre des fruits de la prostitution, de trafic de stupéfiant, de menaces de causer des lésions, de recel d'un instrument de musique à percussion et d'avoir incité une mineure à faire le trafic de cocaïne.

La preuve ne permet pas de déterminer l'ampleur du réseau de prostitution et de vente de drogue qu'exploitait Fandal, de dire le juge. Mais elle permet de constater que les trois crimes à caractère sexuel, et les trois relatifs aux stupéfiant se sont étirés sur une période d'un an.

Chaque fois que les agents doubles ont voulu des stupéfiants, ou ont réclamé les services sexuels d'une mineure, l'accusé a été capable de répondre aux demandes, de noter le magistrat. Ce

qui démontre une forme de planification et d'organisation de sa part, a ajouté le juge.

Fandal possède des antécédents judiciaires en matière de stupéfiant et de recel. Dans ces deux cas, il s'agissait de récidive, ce dont le juge a tenu compte dans l'imposition de la peine.

Le magistrat a aussi noté une circonstance atténuante importante. En renonçant à une enquête préliminaire et en plaçant coupable, l'accusé a évité aux plaignantes le stress de devoir témoigner devant le tribunal. Le juge a aussi signalé que rien dans la preuve ne permet de relier Fandal au Wolf Pack, le gang de rue le plus visé par l'opération Scorpion.

À sa sortie de prison, Fandal sera soumis à une probation de trois ans pendant lesquels il lui est interdit de communiquer avec 12 membres du Wolf Pack nommés par le juge. Il devra aussi se tenir loin de la trentaine de jeunes filles dont les initiales sont mentionnées dans les actes d'accusations de la trentaine de personnes arrêtées dans le cadre du démantèlement du réseau de prostitution juvénile.

Fandal est le troisième accusé de l'opération Scorpion à régler son dossier. En septembre dernier, Jean-Max Dolciné reconnaissait sa culpabilité à plusieurs accusations, dont celle de proxénétisme. Qualifié par la Couronne « d'apprenti proxénète », il s'en tirait avec sept mois de prison, soit le temps passé en détention préventive.

Un mois plus tard, Anthony Torbey apprenait qu'il n'était plus considéré comme un présumé client du réseau de prostitution juvénile. Faute de preuves à offrir, l'accusation était retirée.

## Laurye de retour chez elle, semble en meilleure santé

Son médicament « miracle » coûte 7200 \$US par mois

CLAUDE VAILLANCOURT  
CVaillancourt@lesoleil.com

■ C'est au milieu des pleurs et d'une fichue tempête de neige que la petite Laurye Lapointe, trois ans, est revenue du Texas. Des parents et des amis attendaient la fillette à l'aéroport, les bras ouverts et le cœur rempli d'espoir.

« Elle va super bien et elle répond bien aux traitements », a voulu immédiatement rassurer la mère de la fillette, les larmes aux yeux.

Immédiatement après avoir été caressée, embrassée, chouchoutée par les gens venus l'accueillir à l'aéroport, la petite Laurye n'a pu s'empêcher de montrer son cathéter à ses petits amis. « Il y a un petit liquide qui passe dans le tuyau, expliquait-elle. C'est pour guérir mes bobos dans la tête. »

L'enfant de Sonia Côté et Sylvio Lapointe, de Saint-Gervais-de-Bellechasse, souffre d'une tumeur rare au cerveau, le gliome diffus interne du tronc cérébral. Cette maladie mortelle s'attaque surtout aux jeunes enfants. Les médecins québécois qui la traitaient ne lui donnaient que de 6 à 12 mois à vivre, à la fin des traitements de radiothérapie qu'elle a reçus à Québec en mai.

Désespérés, les parents se sont mis à la recherche de toutes les thérapies disponibles et ont trouvé à Houston, au Texas, une clinique où un médecin d'origine polonaise, le Dr Stanislaw Burzynsky, administre une médication, l'antineoplaston, qui est par contre contestée par plusieurs de ses collègues.

Le hic, c'est que ce traitement coûte cher : 1745 \$US pour un premier examen de résonance magnétique et 2175 \$ pour poser le cathéter. Le « produit miracle » est vendu 7200 \$US par mois. Après une certaine période, il sera remplacé par des capsules qui se détaillent 2000 \$US le flacon. Au total, les frais s'éleveront à 100 000 \$US pour la première année.

Sylvio Lapointe, qui est cultivateur, et Sonia Côté, employée d'une caisse populaire, se sont envolés vers le Texas le 24 novembre pour y conduire leur petite.

« La tumeur est stable depuis juillet,



Le brouhaha de la foule qui attendait Laurye à l'aéroport a eu raison de la bonne humeur de la fillette.

s'est fait dire M<sup>re</sup> Côté. Tout se déroule comme prévu. Elle se réveille la nuit pour uriner et on s'y attendait. C'est bien parti.»

La jeune femme raconte que les services fournis à la clinique privée ont été exceptionnels. « On nous a même fourni gratuitement un endroit pour loger. On a été reçus comme des rois. »

Le couple a été rejoint par l'une des grands-mères de la petite Laurye, M<sup>re</sup> Gemma Lemieux. « Elle se débrouille en anglais, elle nous a été précieuse », raconte M<sup>re</sup> Côté.

Avant d'affronter la tempête, la jeune mère, bien que fatiguée, a tenu à remercier tous les gens qui les ont soutenus dans leur parcours. « Je veux leur dire que ce sera le plus beau Noël de ma vie. On est tous là aujourd'hui, avec la famille, et c'est le principal. »

Mais Sonia Côté et Sylvio Lapointe ne sont pas au bout de leurs difficultés.

« On devra envoyer un chèque chaque mois pour recevoir les médicaments », rappelle-t-elle.

Une Fondation a été mise sur pied pour leur venir en aide. Outre des activités, comme des concerts, des soupers au spaghetti ou un marchathon, des dons peuvent être acheminés directement à la Fondation Laurye Lapointe inc., C.P. 267, Saint-Gervais, Québec, GOR 3C0. Il est aussi possible d'effectuer un dépôt directement dans une caisse populaire Desjardins au numéro de transit 20 034, folio 30 639. Des reçus seront disponibles pour les dons de 20 \$ et plus.

Une porte-parole de la Fondation, Mélanie Roberge, n'était pas en mesure, hier, de donner un aperçu de la somme reçue. « On travaille avec un comité de cinq bénévoles et on doit trouver l'occasion de tous nous réunir. Mais, dans l'ensemble, ça va bien. »



Lors de la remise d'un chèque à la Société Saint-Vincent-de-Paul, le sourire était de rigueur pour Gilles Huot de la société, pour Liliane Laverdière du Mouvement Desjardins et pour l'humoriste Jean-Michel Anctil.

## Jean-Michel Anctil a passé la journée à jouer au père Noël

MARC LESTAGE

MLestage@lesoleil.com

L'humoriste Jean-Michel Anctil n'a pas eu le temps d'avoir le trac, hier. De passage dans la région pour une série de spectacles, il a passé la journée à jouer au père Noël au bénéfice de la société Saint-Vincent-de-Paul, en plus de faire une petite visite à ses parents, dans le quartier Limoilou.

Son avant-midi a été consacré à une conférence de presse au cours de laquelle l'humoriste a annoncé la tenue d'un gala dont tous les profits (environ 85 000 \$ selon les organisateurs) seront remis à la maison Jean-Michel Anctil, de Limoilou.

Il s'agit « d'un bungalow comme les autres » où la Saint-Vincent de Paul accueille environ 60 adolescents qui ont des difficultés scolaires, chaque

année. Créée, il y a quelques années, cette maison offre les services de bénévoles en loisirs et pour l'aide aux devoirs. Des soupers communautaires et des activités sportives complètent le programme visant à combattre le décrochage scolaire auprès de jeunes qui n'ont pas la chance de vivre dans un milieu familial stimulant.

Anctil a réussi à convaincre plusieurs de ses amis de lui donner un coup de pouce pour le gala qui sera présenté le 14 mars à la salle Albert-Rousseau. Réal Béland, Steeve Diamond et Michaël Rancourt ont déjà confirmé leur participation.

Les billets réguliers coûtent 45 \$. Les entreprises peuvent en acheter à 70 \$ et ils reçoivent en plus un reçu de charité de 35 \$. « Une suggestion de cadeau de Noël qui tombe à point », ont suggéré les organisateurs.

Après avoir passé quelques heures agréables en compagnie de ses parents, durant l'après-midi, l'humoriste a animé un encaissement commandité par la Chambre de commerce régionale, à compter de 18 h.

Plus de 8000 \$ d'objets ont alors été mis en vente au profit de la Saint-Vincent-de-Paul.

Parmi les objets les plus convoités, Jean-Michel Anctil a proposé un ensemble collier et bracelet offert par Lise Dion, un masque de cuir ressemblant à Michel Barrette, une montre (qui marche encore) offerte par Réal Béland et un veston de la tournée Jean-Marc Anctil, offert par le parrain de l'événement.

Jean-Michel Anctil était dans la région pour présenter trois spectacles. Le dernier de la série sera présenté ce soir à Albert-Rousseau.

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Dans le cahier Zoom

# Les TOP 10 d'hiver à Québec



À ne pas manquer samedi, nos Top 10 de l'hiver à Québec. La liste des bonnes adresses pour aller skier, marcher, patiner, pêcher, grimper, glisser, etc. En tout, une centaine de suggestions d'activités de plein air et de sports d'hiver. Un document précieux à conserver jusqu'en avril!

## CHAUDIÈRE-APPALACHES

# La régie régionale a les foyers d'hébergement à l'œil

MARC SAINT-PIERRE  
MSIPierre@lesoleil.com

■ Illustration du vieillissement de la population, quelque 5000 personnes habitent dans 243 résidences d'hébergement privées en Chaudière-Appalaches. Mais privées ou pas, la Régie régionale de la santé et des services sociaux les a à l'œil.

La Régie régionale vient effectivement de se donner un nouveau protocole de traitement des plaintes qui lui sont acheminées quant à la qualité des services dispensés par ces résidences.

«Beaucoup de demandes d'intervention parviennent à la régie, qui concernent le plus souvent la qualité de la nourriture ou de sa quantité, les hausses de loyer également. Peu de ces demandes ont trait à la sécurité des personnes ou à leur santé. C'est assez minime à ce propos», a précisé la porte-parole de la régie, Louise Rondeau.

«S'il y a un problème de santé et de sécurité, la régie peut décaler la relocalisation», a ajouté Mme Rondeau, soulignant que cette éventualité s'est matérialisée dans deux résidences privées dans le courant de la dernière décennie. Quand il a été établi que l'état de santé des résidents des maisons d'hébergement privées en question requerraient en l'espèce des soins plus pointus.

Aucun permis n'est requis pour ces maisons d'hébergement privées dont la mission est, en principe, de dispenser des services adéquats à des personnes autonomes ou en perte d'autonomie légère. Dans ce contexte, les régies de la santé du Québec sont limitées dans

leur capacité de taper sur les doigts des exploitants de ces résidences le cas échéant. Mais le ministère de la Santé ne leur en a pas moins donné le mandat d'assurer le contrôle de la qualité des services de ces établissements, ce en quoi elles peuvent être épaulées par les CLSC, la Commission des droits de la personne, le Curateur public, le MAPAQ, la Régie du logement et la Régie du bâtiment.

Des indications émanant de la régie, il est toutefois ressorti qu'il appartient à toutes les personnes qui ont à effectuer des visites dans ces maisons «d'exercer une vigilance afin de dépister ces cas d'abus, de violence, de négligence ou encore, la présence de personnes en lourde perte d'autonomie».

Du protocole que la régie de Chaudière-Appalaches vient de se donner, un exercice auquel toutes les régies sont d'ailleurs obligées par le ministère, il se dégage que sa grille d'intervention prend large. C'est-à-dire quand lui seront formulées des allégations des lieux insalubres ou de mauvaise nourriture, d'abus et de négligence en tous genres, de restriction des droits et libertés, de relations humaines de piètre qualité. Et quand il apparaît que la résidence n'est pas en mesure de répondre aux besoins de ses usagers.

Le protocole prévoit aussi la mise en œuvre immédiate de mesures quand il est établi que la vie d'une personne est en danger.

Dans Chaudière-Appalaches, les résidences de soins prolongés, publiques ou privées conventionnées, comptent 2100 places. C'est-à-dire 4,2 places par 100 personnes âgées de 65 ans et plus.

Selon les indications de la régie, 237 personnes sont pour l'heure en attente d'une place, dont 40 de l'extérieur de la région. Le délai d'attente se situe à 145 jours.



Dans Chaudière-Appalaches, il y a 4,2 places disponibles par 100 personnes âgées de 65 ans et plus.

## «L'agresseur de Sainte-Foy» plaide coupable

La poursuite veut le mettre hors d'état de nuire

GUY BENJAMIN  
GBenjamin@lesoleil.com

Simon Marshall, surnommé «l'agresseur de Sainte-Foy», a plaidé coupable aux deux accusations d'agression sexuelle portées contre lui en août dernier. Les démarches seront entreprises pour faire déclarer l'accusé délinquant dangereux, ce qui le mettrait hors d'état de nuire pour un temps indéterminé.

Marshall a commis les deux agressions en juin et juillet derniers, quelques mois seulement après sa sortie de prison, où il avait été envoyé pour une série de crimes à caractère sexuel.

En août 1997, l'homme de 30 ans était condamné à 62 mois de prison pour une série de voies de fait et d'agressions contre neuf victimes. Fait assez rare, Marshall a purgé sa peine au complet, la Commission des libérations conditionnelles refusant de le remettre en liberté. Dans un rapport, les commissaires avaient exprimé la conviction que Marshall «commettrait une infraction entraînant un dommage grave à une autre personne» s'il était libéré avant l'expiration de sa peine.

### RÉCIDIVES

Les commissaires avaient malheureusement raison. Peu de temps après sa sortie de prison, l'accusé a fait deux nouvelles victimes en commettant des agressions sexuelles et en menaçant ses victimes de 17 et 21 ans avec un couteau. L'homme, qui habite Charlesbourg, a commis tous ses crimes à Sainte-Foy.

Le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> Dominic Bouchard, doit obtenir l'autorisation des hautes autorités du ministère de la Justice avant de déposer sa requête pour faire déclarer Marshall délinquant dangereux. Une fois l'autorisation obtenue, l'accusé sera soumis à un examen psychiatrique et sexologique de 60 jours.

À la lumière des résultats de cet examen, un juge devra statuer sur l'avenir de Marshall. Un délinquant dangereux est incarcéré pour une période indéterminée. Il peut recouvrer la liberté uniquement lorsque les autorités jugent qu'il ne représente plus un danger pour la société, après avoir participé à des programmes et des thérapies.

Marshall a commis deux crimes à sa sortie de prison

### VIEUX-QUÉBEC

## Les résidents disent se sentir en sécurité

ISABELLE MATHIEU  
IMathieu@lesoleil.com

Les citoyens du Vieux-Québec n'achètent pas du tout la thèse du syndicat des pompiers voulant que leur quartier historique soit mal protégé.

«Ils exagèrent, jugent Robert Robert, vice-président du comité des citoyens du Vieux-Québec, un urbaniste qui habite depuis 27 ans le quartier classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Je pense vraiment qu'ils veulent mettre de la pression pour leurs négociations de convention collective.»

Le porte-parole du comité de citoyens n'entend jamais ses concitoyens s'inquiéter des risques pour le feu ou du travail des pompiers.

«Les gens se plaignent surtout du coût des assurances», explique M. Robert. Ça fait des années que des études ont démontré que les risques n'étaient pas plus élevés dans le Vieux-Québec, mais certaines compagnies d'assurance refusent encore d'assurer.»

Le citoyen ajoute qu'à son avis, le quartier historique est d'autant plus sûr maintenant que beaucoup d'édifices ont été rénovés et dotés de systèmes de détection incendie reliés à une centrale.

À la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), Mario Boily constate que certains de ses membres dans le Vieux-Québec ont des problèmes à trouver un assureur. «Mais on ne note pas de problème d'insécurité par rapport aux incendies», dit-il.

Le directeur général de la Ville Denis de Belleval, qui a longtemps vécu rue Sault-au-Matlot, est convaincu que la sécurité incendie est adéquate dans le Vieux-Québec. «Oui, c'est un secteur particulier, mais on lui accorde une attention particulière en visitant souvent les principaux édifices», dit M. de Belleval.

La Clef de Sol célèbre ses 25 ans par l'inauguration de sa murale

## «l'homme au cœur de l'univers»

Plus qu'un objet de curiosité, cette œuvre d'art, intégrée à l'aménagement innovateur de la boutique, fait vivre à la clientèle une expérience originale. Chronologiquement, ce grand panorama célèbre le génie visionnaire de l'Homme.



À la Clef de Sol, on se sent comme chez soi!

L'histoire d'une grande réalisation

4

D'hier à demain entre l'ici et l'ailleurs...

Toutes époques confondues, créateurs et bâtisseurs érigent des monuments, des mausolées, des châteaux, des cathédrales qui célèbrent des valeurs chères au cœur de l'Homme. Quelques-uns des thèmes illustrés par les artistes Diane Charuest et Carol Athot: la tour de Pise • Hutte kanak traditionnelle (Nouvelle-Calédonie) • Tipi Pied-Noir et totem Haida • Statue de Champlain et l'hôtel Château Frontenac • Spirit of Saint-Louis • Château de Neuschwanstein, Bavière • Taj Mahal en Inde • Cathédrale Saint-Basile, Moscou • Pagode Yasaka, Kyoto • Gratte-ciel du Financial Centre de Taipei • Palais de Westminster et la Tour du Big Ben, Londres.

Merci à nos clients pour leur fidélité depuis 25 ans!

Pour voir le monde autrement

840, Bouvier, Québec

La clef de sol

627-0840

# LE QUÉBEC ET LE CANADA



Le chef de l'opposition, Bernard Landry, et le premier ministre, Jean Charest, ont échangé des vœux de Noël en cette dernière journée des travaux à l'Assemblée nationale.

BILAN 2003

## Jean Charest ne regrette rien

Le premier ministre se dit « très fier de son gouvernement, du premier au dernier jour »

MYLÈNE MOISAN  
MMoisan@lesoleil.com

Si c'était à recommencer, Jean Charest referait probablement la même chose, au même rythme. Il l'a dit hier, il est « très fier de son gouvernement, du premier au dernier jour », cela même si les manifestations se multiplient et s'intensifient. Les syndicats ont promis une année 2004 houleuse, Jean Charest l'entrevoit... « excitante ».

Le premier ministre était fier aussi de rappeler que les centres de la petite enfance (CPE) avaient obtenu 9,5% plus d'argent de l'État, même s'il en avait promis 2% de plus. Tentant de clouer le bec aux acteurs du réseau qui ne décolèrent pas, M. Charest a déploré que « la CSN voudrait faire la grève (dans les CPE le 16 janvier) parce qu'on a augmenté les budgets de 9,5%. Moi, je pense que c'est difficile à expliquer et à justifier », invitant les « gens à s'interroger sur ce genre de décisions-là ».

L'écart de 2% entre l'argent promis et versé se retrouve dans un document officiel du ministère de la Famille qui a servi de base aux consultations sur l'avenir des services de

garde, où il est écrit que « les crédits budgétaires augmenteront à un rythme annuel de 11,5% d'ici 2006 ».

Cela dit, c'est un Jean Charest radieux qui s'est présenté hier devant les médias, au dernier jour d'une session parlementaire particulièrement mouvementée, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement. Des regrets? Aucun. Est-il allé trop vite? Non, « le temps est venu de passer à l'action et c'est exactement ce que le gouvernement a fait dans tous les domaines », a répliqué le premier ministre Charest en point de presse.

**Les syndicats ont promis une année 2004 houleuse, Charest l'entrevoit... « excitante »**

Invoquant son « mandat clair » du 14 avril, M. Charest a justifié la précipitation des derniers jours — où huit projets de loi ont été adoptés grâce au bâillon — par l'urgence d'améliorer les services au citoyen. Il avait promis de bouger au cours de la première année de son mandat, a-t-il plaidé. Mais, lui a rappelé un journa-

liste, il reste encore quatre mois, suffisamment de temps pour consulter. « On a pensé, comme ça, qu'on était prêt à procéder tout de suite », a-t-il indiqué.

Pressé de questions sur la relation pour le moins tendue avec le monde syndical, le chef libéral a dit n'y voir que l'expression d'une insatisfaction normale à laquelle il s'attendait. « Il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec ce que nous faisons, je le savais. (...) Nous tenons compte de opinions exprimées par ceux et celles qui choisissent de s'exprimer, incluant ceux et celles qui ne peuvent pas s'exprimer », a-t-il dit, tout en réitérant sa détermination à aller de l'avant coûte que coûte.

Quant aux leaders syndicaux, il a assuré avoir « toujours maintenu de très bons ponts » avec les Claudette Carbonneau (CSN), Henri Massé (FTQ) et Réjean Parent (CSQ), indiquant qu'ils s'étaient « même entendus pour se voir dans la nouvelle année ». Et, malgré le ton qui grimpe chaque jour et les manifestations qui gagnent en décibels, M. Charest ne voit « pas de raison pour qu'il y ait une contestation croissante » dans les mois qui viennent.

## Les syndicats ont raté leur cible, dit Bernard Landry

En campagne, ils auraient dû s'opposer aux libéraux

SIMON BOIVIN  
SBoivin@lesoleil.com

Pour contrer la droite, les syndicats ont fait feu à volonté sur l'ADQ en campagne électorale, mais ils auraient dû se réserver quelques cartouches pour les libéraux, croit Bernard Landry.

« Quand je rencontre (les syndicats) aujourd'hui, je leur dis : "Vous vous rendez compte, premièrement, vous avez choisi la mauvaise cible, il faudrait tirer sur les deux, puis, deuxièmement, quand on est à gauche, on ne se contente pas de tirer sur la droite, on appuie la gauche." »

Au cours de la dernière campagne, la consigne des syndicats était de n'appuyer aucun parti en particulier, mais de s'objecter à l'ADQ à tout prix. La formation de Mario Dumont était dépeinte comme « une menace à la paix sociale au Québec » par le président de la FTQ, Henri Massé, et décriée pour sa « haine viscérale pour les syndicats » par la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Des rancœurs qui ont resservi depuis, mais à l'endroit d'un autre parti.

« Pendant la campagne électorale, je n'ai jamais vu qu'ils (les libéraux) annonçaient un virage à droite, c'est l'ADQ qui portait le fardeau de la droite, souligne M. Landry. Vous avez remarqué que les syndicats ont dirigé leur batterie vers l'ADQ. C'est la meilleure preuve qu'ils n'ont pas vu Charest à droite, autrement, ils auraient tiré sur Charest. Je pense que les syndicats, là-dessus, ils ont été bernés au "max". »

Mais les organisations de défense des travailleurs ne sont pas les seules à avoir été trompées, estime le chef du Parti québécois. Les actions gouvernementales reflètent « globalement un bris de contrat », où les seuls à trouver leur

compte sont les groupes conservateurs. « Comme le Conseil du patronat, eux, ils jubilent », souligne M. Landry.

### RÉCRIMINATIONS

La liste des récriminations du chef de l'opposition envers le gouvernement est longue. Les libéraux suscitent le « mécontentement partout » en assumant une « gouvernance "divisive" comme on en a jamais vue ». Pratiquement aucune initiative du gouvernement n'échappe à la critique. « Je trouve que le gouvernement a été d'une maladresse, mais absolument totale. »

Sans compter que M. Landry estime que le Québec se trouve maintenant « dans une atmosphère d'affaiblissement face à Ottawa ». Même s'il n'est pas souverainiste, le gouvernement a le devoir de rester puissant face au gouvernement central, dit-il. Avec le Conseil de la fédération, tout ce que fait le premier ministre Charest, « c'est de rentrer dans le rang ». « Ce n'est pas le gouvernement de l'île-du-

Prince-Édouard ici, en tout respect pour cette île, affirme M. Landry. C'est le gouvernement de la nation québécoise. »

Et le leader de l'opposition, André Boisclair, de renchérir : « Si M. Charest mettait autant d'énergie à développer ses amitiés avec Henri Massé qu'il en met à développer des amitiés avec Ralph Klein, peut-être que nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. »

Bernard Landry se dit de plus en plus à l'aise avec le poste de chef de l'opposition, un emploi qui lui a commandé de « changer sa mentalité intérieure ». Et il estime que son équipe a fait un bon travail pendant la session. « On n'est pas là pour mettre de l'huile sur le feu et pour augmenter la grogne, dit-il. On est là pour demander des comptes d'une façon plus précise, ce qu'on a fait par nos questions. Mais on ne veut pas assumer d'en rajouter en termes de tumulte social. Il y en a déjà assez comme ça. »

SANG CONTAMINÉ

## Le recours collectif en voie d'être annulé

Les victimes se disent satisfaites de la nouvelle offre du gouvernement

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

■ Ce matin, le procureur des victimes du sang contaminé qui reçoit des indemnités de Québec entreprend d'annuler le recours collectif intenté contre l'État. La nouvelle proposition du gouvernement Charest est jugée à tout le moins acceptable.

Au moment où le ministre de la Santé Philippe Couillard jouait de prudence avec l'offre qu'il parraine de doubler les dédommagements consentis, celui qui défend les personnes qui reçoivent l'argent s'est montré satisfait.

LE SOLEIL a révélé que le ministre Couillard a saisi, mercredi, ses collègues au cabinet Charest d'une proposition qui fera en sorte que les dédommagements passeront de 10 000 \$ à 25 000 \$. Cette somme est octroyée à ceux qui ont contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine effectuée avant janvier 1986 et après juillet 1990.

L'avocat Michel Bélanger a confirmé qu'il déposera en matinée au juge Daniel Tingley une requête pour faire approuver l'entente survenue avec Québec. Le magistrat aura à décider quand les avis publics paraîtront pour prévenir les bénéficiaires de l'accord. Le juge entendra la cause sur le recours collectif, un mois plus tard.

Pour M. Bélanger, il est trop tôt pour savoir si des malades s'objecteront à l'abandon de la poursuite. Une des victimes, Sylvie Surprenant, a suggéré qu'elle ne croit pas que cela se produira.

M<sup>me</sup> Surprenant a entrepris sa bataille contre le gouvernement en 1992. « Ce que je trouve plate, c'est que j'aurais aimé être plus en forme, a dit celle qui subit une série de traitements pour combattre des séquelles de l'hépatite C. Ça coupe un peu mon plaisir. »

M<sup>me</sup> Surprenant répond avec un brin d'hésitation que justice a été rendue. « Je dirais que oui, parce que c'est ce que nous avons toujours sensiblement demandé. Mais c'est sûr que la vie n'a pas de prix. »

À ce jour, 857 personnes ont reçu une indemnisation. Si le montant est porté à 25 000 \$, cela fera en sorte que le programme versera 21,5 millions \$ à la suite d'une campagne pour retracer les victimes, qui a coûté 29,5 millions \$.

Lorsqu'il avait mis sur pied un plan québécois d'aide, le gouvernement de Lucien Bouchard avait limité son soutien à 10 000 \$ parce qu'un expert avait prédit que 8000 victimes seraient bénéficiaires. Lors d'un point de presse, le ministre Couillard a reconnu que « c'est ce qui nous permet d'augmenter les montants des gens qui ont été infectés ».

Philippe Couillard a souligné que tout n'est pas conclu. « Soyons prudents. L'entente n'est pas finalisée. Il faut que les autorités judiciaires la regardent. »

Les poursuites ne sont pas toutes abandonnées. M<sup>e</sup> Bélanger pilote toujours un recours collectif contre le gouvernement fédéral. Il existe un programme d'aide auquel Ottawa contribue. Il est limité aux personnes qui ont été infectées entre janvier 1986 et juillet 1990.

« C'est le gros morceau, a commenté Michel Bélanger. Parce que les individus qui y ont droit peuvent toucher des indemnités pouvant atteindre 250 000 \$. »

**Les dédommagements passeront de 10 000 \$ à 25 000 \$**

## Cortège funèbre



Jusqu'à la toute fin des travaux à l'Assemblée nationale, les syndicats ont continué de manifester contre la série de projets de loi controversés adoptés, avec l'aide du bâillon, par les parlementaires. Pour contester l'adoption du projet de loi 31 qui vise à faciliter le recours à la sous-traitance par des aménagements à l'article 45 du Code du travail, le conseil central de Québec — Chaudière-Appalaches avait organisé un cortège funèbre qui a terminé sa route devant l'Hôtel du Parlement. « Ici gît la paix industrielle au Québec », lisait-on sur un épitaphe. Pendant ce temps, à Montréal, des membres de la Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec (FIQ) ont manifesté, symboliquement, devant les établissements du réseau pendant l'heure du midi. G. L. A

Pour Super samedi, tous les canapés articulés,  
fauteuils berçants et inclinables sont en

# SOLDE

sauf les articles Sears 'Valeur sûre'



rabais  
**300\$**

Fauteuil berçant,  
inclinable et  
pivotant 'Vegas'

Siège en cuir. En pin,  
noir et champignon.  
Rég. Sears 1099,99.  
**799,99**

Meubles assortis et options sur commande aussi en solde

## Magasins Sears

Tous les magasins ne vendent pas de meubles.  
Pour plus de détails, voyez la liste ci-dessous.

**Alma - ensembles matelas-sommier**  
Carrefour Alma (418) 662-2222

**Chicoutimi ensembles matelas-sommier**  
Place du Saquenay (418) 549-8240

**Drummondville ensembles matelas-sommier**  
Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381

**Hull - ensembles matelas-sommier**  
Les Galeries de Hull (819) 770-6300

**Lévis ensembles matelas-sommier**  
Les Galeries Chagnon (418) 833-4711

**Ottawa - meubles et ensembles matelas-sommier**  
Centre commercial Carlingwood (613) 729-2561  
Centre commercial St. Laurent (613) 746-4311

Ottawa East Home Store  
Autoroute 417 et rue Innes (613) 741-8383

Ottawa-Pinecrest Home Store  
Autoroute 417 et rue Pinecrest (613) 820-5551

**Québec - meubles et ensembles matelas-sommier**  
Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec  
Boulevard de la Capitale et autoroute 40  
(418) 260-9084

**Québec - ensembles matelas-sommier**  
Les Galeries de la Capitale (418) 624-7311  
Place Fleur de Lys (418) 529-9861  
Place Laurier (418) 658-2121

**Sherbrooke - meubles et ensembles matelas-sommier**  
Magasin de meubles et d'électroménagers de  
Sherbrooke Autoroute 410 et boulevard de Portland  
(819) 564-3010

**Ste-Foy**  
Magasin Sears Décor de Ste-Foy  
Blvd. Duplessis & Blvd. Wilfrid-Hamel  
(418) 871-9595

**Trois-Rivières - meubles et ensembles matelas-sommier**  
Magasin de meubles et d'électroménagers de  
Trois-Rivières Autoroute 40 et boulevard des Recollets  
(819) 379-0992

**Victoriaville - ensembles matelas-sommier**  
Le Grande Place des Bois Francs (819) 357-4000

**Pas d'acompte  
avant janvier 2005**

Pas de paiement avant janvier 2005. Pas d'acompte,  
pas de taxes à payer au moment de l'achat  
pour tous les meubles\*, ensembles matelas-sommier et gros appareils ménagers



Pas de paiement avant janvier 2005  
avec la carte Sears seulement,  
sur approbation de votre crédit.  
Achat minimum: 200 \$.  
Tous les frais et taxes applicables seront différés.  
Offre en vigueur jusqu'au samedi 20 décembre 2003.  
Renseignez-vous au sujet d'autres facilités de  
paiement. \*R/O1 Meubles; à l'exclusion  
des meubles pour bébés



Le choix de meubles varie suivant le magasin.  
Renseignez-vous à votre magasin Sears

visitez le site  
[www.sears.ca](http://www.sears.ca)

**de plus, avec la carte Sears, gagnez le double de points du Club Sears**

Avec la carte Sears, gagnez le double de points du Club Sears pour tous les meubles\*, ensembles matelas-sommier et gros appareils ménagers.  
Sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 500 \$. À l'exclusion des achats par catalogue et sur le site Web et des articles de nos magasins  
de liquidation. Offre en vigueur jusqu'au samedi 20 décembre 2003. Renseignez-vous.

Prix en vigueur le samedi 20 décembre 2003, dans la limite des stocks

# SEARS\*

Le magasin Sears décor de Ste-Foy est maintenant ouvert

QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ

## LE MONDE

GRANDE-BRETAGNE

## Enquête sur la mort de Diana

INGRID BAZINET  
Agence France-Presse

■ LONDRES — L'annonce d'une enquête formelle en Grande-Bretagne sur la mort en 1997 de Diana et de son compagnon Dodi Al-Fayed, à Paris, a créé la surprise hier, au moment où le père du défunt, Mohammad Al-Fayed, réclamait à nouveau une enquête publique devant un tribunal d'Édimbourg.

Cette enquête publique sera officiellement ouverte le 6 janvier par le responsable des affaires judiciaires concernant la famille royale, Michael Burgess, qui avait annoncé à la mi-décembre l'ouverture prochaine de cette enquête sur les circonstances de l'accident.

M. Burgess n'a pas précisé l'étendue de son champ d'investigation, loin toutefois d'être aussi vaste que celui d'une enquête publique du type de celle menée après la mort de l'expert gouvernemental britannique, David Kelly.

Mohammad Al-Fayed, riche propriétaire des luxueux magasins Harrod's, a multiplié les recours judiciaires et les démarches pour obtenir une enquête publique, persuadé que la princesse de Galles et son fils Dodi ont été victimes d'un complot des services de renseignement britanniques.

L'enquête en France a conclu que l'accident de voiture du 31 août 1997 — qui a coûté la vie à Diana, épouse du prince Charles de 1981 à leur di-

voorce en 1996 —, était attribuable à l'état d'ivresse du chauffeur, Henri Paul, qui conduisait trop vite pour fuir les paparazzi.

M. Al-Fayed a fait appel fin novembre de la décision de la justice française de relaxer trois photographes qu'il accusait pour atteinte à l'intimité de la vie privée.

Le dossier principal sur les causes de l'accident a été refermé en avril 2002 par la justice française, qui a mis un terme définitif aux poursuites, notamment pour homicides involontaires contre neuf photographes, dont les trois photographes visés par ce dernier procès.

Après avoir essayé un refus de la justice en Angleterre d'ouvrir une enquête publique, M. Al-Fayed s'est tourné vers l'Écosse, où il possède une propriété.

Des zones d'ombre qui minent la version officielle

Un tribunal d'Édimbourg examine donc depuis le début de la semaine l'appel déposé par le milliardaire d'origine égyptienne contre un premier rejet de sa demande.

Au cours des auditions, l'avocat de M. Al-Fayed, M. Richard Keen, a souligné plusieurs éléments troublants dans le dossier.

Un : le couple avait fait l'objet de surveillance des services de renseignement américains ou britanniques pendant le mois qui a précédé sa mort à Paris, selon un ancien agent du MI6 (services de renseignement extérieurs britanniques), Richard Tomlinson.

Deux : le MI6 payait un « informateur de longue date » à l'hôtel Ritz à Paris, laissant entendre qu'il pourrait s'agir du conducteur mort dans l'accident.

Trois : selon M. Keen, des éléments concernant l'existence d'une Fiat Uno et d'une moto qui poursuivaient la Mercedes avant l'accident ont été retirés du dossier d'instruction.

Les avocats de M. Al-Fayed attendent beaucoup de l'examen de la voiture accidentée, conservée par la police française dans la banlieue parisienne, qui pourrait être réclamée par M. Burgess pour un nouvel examen, selon la presse.

La romancière américaine Patricia Cornwell, qui a mené sa propre enquête, a affirmé que si les taux de monoxyde de carbone découverts

dans le sang du conducteur sont exacts, Henri Paul n'aurait pas été en état de conduire.

Des soupçons qui ont pris un nouveau relief avec les révélations de l'ancien majordome de la princesse Diana dans son livre, *A Royal Duty*, paru fin octobre. Paul Burrell y publie notamment une lettre dans laquelle Diana lui fait part de ses craintes d'être assassinée.

Dans un communiqué de son porte-parole hier soir, Mohammad Al-Fayed a fait savoir qu'il voulait toujours une réelle enquête publique sur la mort de son fils et de la princesse Diana, cette enquête annoncée hier par le responsable des affaires judiciaires concernant la famille royale étant « trop limitée ».

Il s'agira de la première enquête publique tenue sur le sol anglais sur ces décès. Les autorités britanniques avaient toujours affirmé qu'une enquête serait ouverte en Grande-Bretagne, une fois la procédure judiciaire terminée en France. M. Burgess, magistrat du comté de Surrey, au sud de Londres, est également chargé des enquêtes sur les décès au sein de la famille royale. Il a précisé qu'aucun témoin ne sera convoqué pour être entendu.

Le ministère britannique de l'Intérieur a de son côté précisé qu'une enquête est requise lorsqu'une « mort violente ou non naturelle survient à l'étranger » et que la dépouille est ramené en Angleterre ou au Pays de Galles.

CALIFORNIE

## Schwarzie proclame l'état de crise financière

SAN FRANCISCO, Californie — Le gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger, a déclaré hier son État en situation de crise financière et a invoqué des pouvoirs spéciaux pour assurer le financement de la police et des pompiers.

Une semaine après avoir obtenu de son Congrès à majorité démocrate un accord sur un plan de mesures économiques destinées à contenir le déficit de la Californie, le gouverneur républicain s'octroie, par cette déclaration d'urgence, des pouvoirs spécifiques alors que le mécontentement s'amplifie dans les villes de son État.

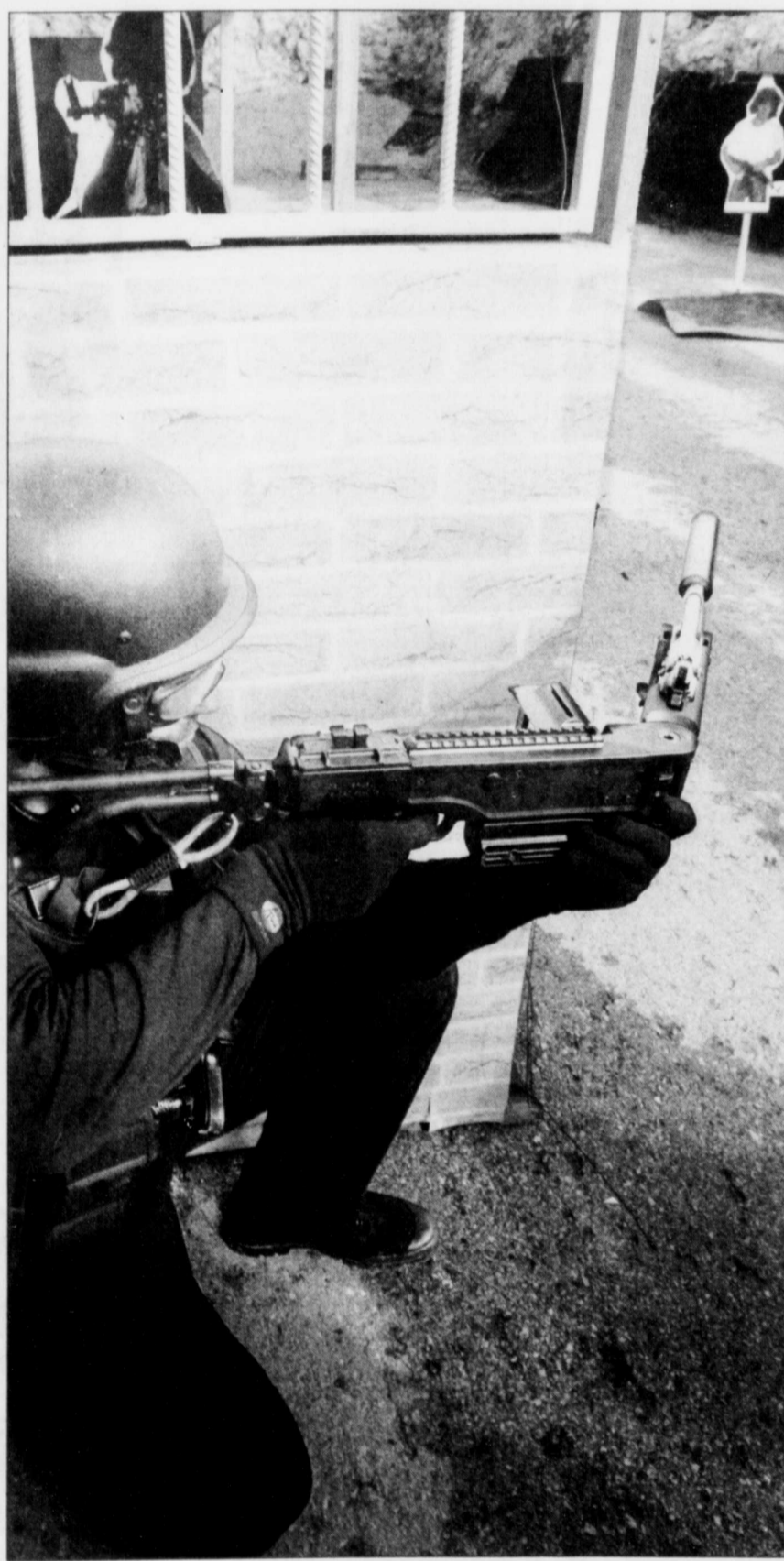
Ces pouvoirs lui permettent, sans demander d'autorisation du Congrès, d'utiliser quelque 150 millions \$US affectés à des opérations diverses pour financer dans les municipalités les services d'urgences et sociaux.

« J'étais obligé de faire cela », a expliqué le gouverneur lors d'une conférence de presse à Sacramento.

Le déficit de la Californie est désormais estimé à plus de 30 milliards \$ sur la période 2003-2004. Le gouverneur a participé à son augmentation en décidant de supprimer une augmentation de 300% des taxes automobiles, comme il s'y était engagé lors de sa campagne électorale.

Malgré l'approbation de ses mesures économiques par le Congrès de l'État, le gouverneur a critiqué l'inertie des parlementaires. « J'ai été élu par la population de cet État pour diriger. Puisque le Parlement refuse d'agir, j'agirai sans lui », a dit l'ancien acteur.

Pouvoirs spéciaux pour financer la police et les pompiers



Un soldat israélien exhibe une toute récente acquisition des forces armées de son pays, le Corner Shot qui, grâce à son canon pliable et à une minicamera, peut être utilisé en toute sécurité.

## Ariel Sharon révèle son jeu

Il donne trois mois aux Palestiniens pour s'engager dans la Feuille de route

HERZLIYA, Israël (d'après AP) — Le premier ministre israélien Ariel Sharon a menacé hier d'entamer dans « quelques mois » un processus unilatéral visant à se couper des Palestiniens, si ces derniers ne respectaient pas les obligations contenues dans la Feuille de route en faveur de la paix.

Les mesures dévoilées dans ce discours très attendu prononcé à Herzliya, en banlieue de Tel Aviv, ont suscité à la fois la colère des Palestiniens, des « faucons » du gouvernement israélien, des colons juifs, de la gauche israélienne et de Washington.

M. Sharon a notamment évoqué une accélération de la construction de la barrière de sécurité en Cisjordanie ainsi qu'un redéploiement de certaines colonies juives et des forces militaires le long de nouvelles lignes de sécurité, si les Palestiniens ne se conformaient pas à leurs obligations.

« Cette réduction des frictions exigera la mesure extrêmement difficile d'un changement dans le déploiement de certaines colonies », afin de « réduire le plus possible le nombre d'Israéliens se trouvant au cœur de la population palestinienne », a déclaré M. Sharon, sans citer les implantations qui seraient concernées.

Il a aussi souligné que l'État hébreu allait « accélérer grandement » la construction de la barrière de sécurité contestée en Cisjordanie, dans le cadre de nouvelles lignes de sécurité.

M. Sharon a souligné qu'Israël restait engagé en faveur de la Feuille de route pour la paix élaborée par le Quartet (États-Unis, Russie, Nations unies, Union européenne) mais souhaitait que les Palestiniens honorent ce plan de paix qui appelle au « démantèlement » de groupes violents.

« Si dans quelques mois, les Palestiniens continuent de ne pas tenir leur rôle dans le cadre de l'application de

la Feuille de route, alors Israël lancera la mesure de sécurité unilatérale de désengagement vis-à-vis des Palestiniens », a-t-il ajouté.

Les Palestiniens ont réagi avec colère à l'allocution d'Ariel Sharon. « Ce n'est pas une proposition pour la paix, c'est une proposition pour plus de guerre et plus d'attentats et plus d'isolement (...) contre le peuple palestinien », a jugé le ministre palestinien des Affaires étrangères, Nabil Chaath.

Les « faucons » du gouvernement israélien se sont également opposés au plan d'Ariel Sharon et se sont engagés à résister à tout retrait des colonies en Cisjordanie. Le premier ministre israélien a également suscité des critiques dans les rangs des colons de Cisjordanie, qui ont évoqué « un plan d'illusions qui déclencherait une escalade » en matière de terrorisme.

« Le démantèlement des colonies et l'expulsion des juifs de leurs maisons ne feront qu'accroître l'appétit des meurtriers et amèneront la destruction du sionisme », a jugé Yehoshua Mor-Yosef, porte-parole des colons.

Selon le ministre israélien de la Justice Yossef Lapid, du parti centriste Shinoui, Ariel Sharon devrait donner trois mois aux Palestiniens pour commencer à se conformer aux obligations contenues dans la Feuille de route avant d'imposer son plan.

L'approche unilatérale d'Ariel Sharon a été critiquée par les États-Unis, qui estiment qu'un accord de paix doit être trouvé par le biais de négociations. Les reproches visent essentiellement la barrière de séparation dont Israël a entrepris la construction en Cisjordanie. Selon la radio israélienne, qui citait hier des sources au sein des services de sécurité israéliens, la barrière pourrait être achevée en deux ans.

## La cour ordonne la libération du « terroriste » à la bombe radiologique

WASHINGTON — La décision d'un tribunal fédéral de remettre en liberté José Padilla, soupçonné d'avoir voulu faire exploser une bombe radiologique aux États-Unis, est un nouveau camoufflet pour l'administration Bush déjà accusée de bafouer les libertés individuelles au nom de sa « guerre contre le terrorisme ».

Car ce revers judiciaire n'est pas le premier pour le président George W. Bush et son équipe, notamment l'Attorney général (ministre de la Justice), John Ashcroft, et le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

Trois juges fédéraux new-yorkais

ont signifié à ce dernier qu'il avait un mois pour remettre en liberté Padilla, 33 ans, alias Abdullah Al-Mujahid, capturé par le FBI en mai 2002 et détenu depuis au secret.

Entrant dans la catégorie peu enviable de « combattant ennemi », sur décision du président Bush de juin 2002, il est depuis privé de tout contact avec ses proches et d'accès à un avocat.

Déjà critiquée pour l'incarcération de centaines de détenus étrangers au secret dans la base navale de Guantanamo, à Cuba, un dossier qui fait par ailleurs l'objet d'un examen de la Cour suprême, l'administration a été con-

trainte au début du mois d'allouer un avocat à Yaser Esam Hamdi, un citoyen américain d'origine saoudienne capturé en Afghanistan fin 2001.

Sans oublier le cas du Français Zacarias Moussaoui, seul inculpé aux États-Unis en relation avec les attentats du 11 septembre 2001, et dont l'équité de la procédure le visant est de plus en plus contestée.

« Le pouvoir exécutif a été trop loin dans tous ces dossiers en ce qui concerne le déni des droits fondamentaux dus aux personnes », explique à la professeur Robert Dinerstein, un expert en matière de libertés individuelles.

SNIPER DE WASHINGTON  
Le jeune Malvo reconnu coupable de meurtres

■ CHESAPEAKE, États-Unis — Le jeune tireur fou John Malvo, qui avait, avec un complice, semé la terreur dans la région de Washington à l'automne 2002, a été reconnu coupable de meurtres hier par un jury, un crime pour lequel il encourt la peine de mort. Cette décision intervient après la condamnation à mort, le 24 novembre, par le jury d'un autre tribunal de Virginie, de John Muhammad, l'autre membre du duo meurtrier. Treize fusillades sont attribuées aux deux hommes, qui ont fait dix morts et trois blessés entre le 2 et le 22 octobre 2002 dans l'ag-

glomération de Washington. John Malvo, un jeune Noir de 18 ans mineur au moment des faits, « a été reconnu coupable des trois chefs d'accusation pesant contre lui », a indiqué la greffière du tribunal de Chesapeake, Alania Nelson. Il était accusé d'au moins deux meurtres au premier degré, d'acte de terrorisme et d'utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles, a rappelé M<sup>me</sup> Nelson, interrogée par l'AFF. Le jury était en délibération par intermittence depuis mardi soir, soit pendant un total de 13 heures. Il était composé de quatre hommes et de huit femmes, dont un professeur et un prêtre. La couleur de la peau des jurés n'a pas été communiquée. Seules les empreintes de John Malvo ont été retrouvées sur le fusil d'assaut utilisé pour les meurtres. Des traces d'ADN le lient aussi à plusieurs scènes du crime. (AFP)

# L'EST ET LA CÔTE-NORD

## Sainte-Anne-des-Monts sondera ses contribuables

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

■ **SAINTE-ANNE-DES-MONTS** — Le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et l'augmentation des coûts liés aux divers services font grimper le compte de taxes à Sainte-Anne-des-Monts.

Le dépôt d'un nouveau rôle explique partiellement l'augmentation. L'exercice fait grimper la valeur moyenne des résidences de 0,86 % dans l'ex-ville de Sainte-Anne-des-Monts et de 10,9 % dans Tourelle.

Le taux de taxe générale atteint 1,62 \$, en baisse de 4c. Mais des taxes de secteur nécessitent un effort financier additionnel. Pour les citoyens, elles font grimper la facture de 85c. Les contribuables desservis par le réseau d'assainissement des eaux doivent assumer une taxe spéciale de 80 \$ par unité.

Dans l'ex-localité de Tourelle, les taxes de secteur engendrent des déboursés additionnels de 0,31 \$ pour chaque tranche de 100 \$. Les services d'aqueduc, de vidange et d'assainissement des eaux augmentent de 27 \$, au total, pour l'ensemble des contribuables.

Les propriétaires de Tourelle seront les plus touchés. Pour une résidence moyenne évaluée à 41 196 \$, le contribuable devra verser 1156,09 \$, soit 78,89 \$ de plus qu'en 2003, une augmentation de 7,32 %. À Sainte-An-



Le maire Jacques Lavoie entend sonder ses contribuables.

ne-des-Monts, où la valeur moyenne des résidences atteint 53 623 \$, le compte de taxes grimpe de 11,51 \$, à 1355,27 \$.

En déposant un budget de 7,3 millions \$, en hausse de 3,84 % par rapport à 2003, le maire Jacques Lavoie a indiqué que les dépenses liées à l'hygiène du milieu ont augmenté de 105 646 \$, en hausse de 9,91 %. Une large part de cette augmentation est attribuable au dossier d'enlèvement et d'enfouissement des ordures. « Le site actuel est rempli à sa capacité maximale. D'ici peu, nous devons

transporter nos déchets vers d'autres sites. »

Les élus entendent sonder le puits de la population. En février 2004, un sondage sera adressé aux contribuables. Il portera, notamment, sur les hypothèses pour régler le problème d'enfouissement des ordures et sur le développement de l'énergie éolienne. Les autorités entendent sensibiliser les grands turbiniéristes aux avantages de s'établir à Sainte-Anne-des-Monts. Mais la ville aura une forte concurrence. Gaspé et Matane ont déjà quelques longueurs d'avance.

### RIMOUSKI

## Une petite hausse de 3¢ du 100\$ d'évaluation

42 millions \$ de travaux sont prévus en 2004

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

■ **RIMOUSKI** — 2004 sera une année record à Rimouski pour les grands travaux publics municipaux. La Ville de Rimouski engagera au cours des 12 prochains mois des dépenses d'immobilisations de plus de 40 millions \$, soit 70 % des sommes prévues à son plan triennal d'immobilisations 2004-2006 qui dépasse les 60 millions \$.

La construction de la salle de spectacle (11,2 millions \$), la relocalisation du garage municipal (3,8 millions \$), l'amélioration des systèmes d'eau potable et l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire ainsi que les travaux de traitement des eaux usées à Pointe-au-Père constitueront l'essentiel de ces grands travaux partiellement financés par le gouvernement provincial et fédéral.

« Depuis neuf ans que je suis maire, je n'ai jamais vu autant de projets dans une seule année », a fait remarquer Michel Tremblay, maire de Rimouski, lors de la présentation du budget à la presse.

Cette même période en avait été une de gel de la taxe foncière générale qui prendra toutefois fin l'an prochain alors que les contribuables rimouskois encaisseront une hausse de 3c du 100 \$ d'évaluation (460 000 \$) qui portera la taxe foncière générale à 1,32 \$. La taxe d'affaires suit le même mouvement, une hausse de 4,5 % à 4,6 %.

Cette augmentation, ajoutée au deuxième niveau de taxe foncière relié aux dettes des municipalités avant fusion, donne un compte de taxes de 1,46 \$ du 100 \$ pour les contribuables de l'ancien Rimouski et de l'ex-ville de Pointe-au-Père. La facture addition-

nelle pour chaque propriétaire variera entre 17 \$ et 25 \$.

« C'est une hausse de la taxe foncière générale de moins de 2 % qui est en deçà du coût de la vie », s'est défendu le maire de Rimouski. Le budget de la Ville de Rimouski sera légèrement inférieur à 50 millions \$ en 2004, en baisse de 5,6 % par rapport à 2003 à cause de la fin d'importantes subventions comme celles du gouvernement fédéral pour la rénovation de l'aéroport municipal.

Les dépenses en aménagement, urbanisme et en développement font un bond de près de 60 % à la suite de l'appui financier donné par le conseil municipal au Centre de recherche en biotechnologies maritimes, à la Fondation centre-ville et à une hausse des budgets de l'Office du tourisme et des congrès. Les frais de financement de la dette (2,7 millions \$) chute de près de 9 % à cause de la baisse des taux d'intérêts.

La hausse des coûts de l'électricité exigera une somme supplémentaire de 110 000 \$ des coffres de la ville.

En 2003, les contribuables de l'ancienne ville de Rimouski et ceux des ex-municipalités de Rimouski-Est et de Sainte-Bladine, soit plus de 80 % des contribuables du nouveau Rimouski, avaient bénéficié d'une légère baisse de taxes, plutôt symbolique, de 4 \$.

## Lait maternisé et couches au budget

### New Richmond instaure une politique familiale innovatrice afin de garder les jeunes couples chez elle

GILLES GAGNÉ  
Collaboration spéciale

■ **NEW RICHMOND** — La Ville de New Richmond instaure une politique familiale afin de freiner le déclin démographique et paiera à compter du printemps 2004 le lait maternisé et les couches des nouveau-nés pendant six mois, une mesure qui coûtera près de 18 000 \$ par an aux contribuables.

Pour mettre de l'avance cette mesure budgétaire, l'administration municipale s'est associée à un marché d'alimentation et à une pharmacie, qui assument 50 % de la note. Les parents qui adhéreront au programme bénéficieront d'une aide d'environ 1250 \$, estime la maire Nicole Appleby.

« On n'assistera pas à une flambée de naissances, mais ça fait partie d'un ensemble de mesures qui finiront par convaincre des jeunes couples de s'établir à New Richmond. Tout le monde déplore le déclin démographique, mais qui a fait quelque chose pour le combattre? » demande-t-elle. New Richmond a perdu 300 personnes depuis 1991.

La Ville avait annoncé l'an passé un congé de taxe municipale de cinq ans pour les propriétaires de nouvelles maisons, une mesure applicable dans un secteur particulier, et y ajoute un congé de la taxe de bienvenue, partout dans les limites municipales.

Par ailleurs, New Richmond consacra 200 000 \$, grâce à une taxe spéciale de 13c par 100 \$ d'évaluation, à un nouveau fonds de développement, en marge d'un plan de cinq ans visant à injecter 14 millions \$ dans la revitalisation du centre-ville, l'aménagement d'un parc industriel et une stratégie de diversification économique.

L'administration municipale débloquera 4 de ces 14 millions \$, et compte sur des contributions d'Ottawa et de

Québec, de même que du secteur privé, pour financer le solde. La différence entre la contribution annuelle de la taxe spéciale de 200 000 \$ et les 800 000 \$ nécessaires pour alimenter la part municipale du fonds de développement viendra d'emprunts ou de postes budgétaires « respectant le présent taux d'endettement » de la Ville, dit-on dans le budget.

La taxe foncière générale demeure à 1,68 \$, mais elle passe à près de 1,81 \$ quand on y inclut le fonds de développement. C'est une hausse de 8 % ou de 77 \$ pour le propriétaire d'une maison de 60 000 \$. La taxe des ordures demeure à 144,53 \$, tout comme le tarif d'aqueduc reste à 60 \$.

Le budget 2004, d'un total de 5 022 391 \$, prévoit également une hausse de 350 % du salaire du maire, échelonnée sur les cinq prochaines années. La rémunération passera de 10 000 \$ à 35 000 \$ d'ici 2008. En ajoutant une allocation non imposable de 12 000 \$ et en considérant que cet ajout vaudrait 17 500 \$ s'il était imposé, le salaire total sera de 52 500 \$ dans cinq ans.

« Si on tient compte de la décentralisation à venir, des responsabilités accrues qui reviendront aux maires, et que l'on veut attirer des jeunes en politique municipale, il faut en faire un poste à temps complet et augmenter le salaire pour que des gens compétents y viennent », estime Nicole Appleby.

**LOTTO QUÉBEC Résultats**  
TVA, le réseau des tirages

**649** Tirage du 2003-12-17  
Complémentaire: (11)

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	6
5/6	243
4/6	12 055
3/6	211 073

Ventes totales: 11 324 136 \$  
Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$

---

**49** Tirage du 2003-12-17  
Complémentaire: (03)

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	0
5/6	17
4/6	859
3/6	17 028

Ventes totales: 532 993,00 \$

**LOTTO QUÉBEC Résultats**  
TVA, le réseau des tirages

**649** Tirage du 05 14 17 25 34 44  
2003-12-17 Complémentaire: (11)

**Quebec 49** Tirage du 13 15 24 34 47 49  
2003-12-17 Complémentaire: (03)

**3** 059 **4** 2326 NUMÉRO: 607900

**Fanco** Tirage du 03 04 05 08 10 15 16 18 26 33  
2003-12-18 **Extra** Tirage du 35 38 44 51 53 64 65 67 68 70  
2003-12-18 NUMÉRO: 607900

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505 JEUX

**CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT**  
Musée de la Gaspésie

**OBJECTIF 1,5 million**  
POUR SOUSCRIRE : (418) 368-1534

**Mandoline « Benriner »**

**2998\$** Tel que vu à la télé

**POM** LE COIN CULINAIRE  
**PLACE LAURIER** 653-5878

**BRERO TV INC** (depuis 1969)

**TOSHIBA** Écran cristallin liquide 5 pouces de profondeur  
Format 26" modèle 26HL83  
Format 32" modèle 32HL83

Vente et service Financement disponible 36 versements, sans intérêt

839, Avenue Painchaud (continuité de Maguire) • Québec  
www.iquebec.com/brerotv • 681-5687

# ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC  
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR  
 Directeur de l'édition JEAN-MARC SALVET  
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

## Des situations différentes

**D**es directeurs d'école québécois doivent aujourd'hui regarder avec envie ce qui se passe en France. Quel bonheur. Plus besoin de décider quel symbole religieux est admissible ou non en classe, tous signes religieux ostensibles seront bannis en France par une loi. Une voie que ne pourraient prendre, ni ne doivent prendre, le Canada et le Québec.

D'abord, parce que la situation ici diffère de celle de la France. Nous n'assistons pas au pays à des manifestations d'intégrisme religieux comme en Europe. Il y a certes ici quelques cas qui font la manchette périodiquement et qui se retrouvent devant les tribunaux. Mais, rien pour justifier le recours à une loi comme le fait le président Jacques Chirac.

Ici, personne ne réclame que les classes ne soient plus mixtes pour répondre à des impératifs religieux. Personne ne demande aux municipalités qu'il y ait des heures de bain pour les filles et d'autres pour les garçons à la piscine municipale, et ce, toujours pour répondre à des exigences religieuses. Ici, dans les écoles, tous s'accommodent bien, à quelques exceptions près, de la religion des uns et des autres. Nous sommes heureusement, encore tolérants au Canada.

À voir aller le président Chirac, certains pourront croire que le Canada devrait prendre les devants et suivre une voie similaire pour éviter justement les conflits et les tiraillements religieux vécus en France. Nous ne le croyons pas.

Il n'est pas certain qu'une loi mettra fin aux conflits. Elle risque par ailleurs certainement de nuire à l'intégration et d'accroître la ghettoïsation entre différents groupes religieux, mais aussi, entre les hommes et les femmes. Les plus « pratiquants » quitteront l'école publique pour des écoles privées qui les accueilleront avec voile, kippa, hijab, kirpan et croix. Quant aux filles, si l'école privée se révèle trop onéreuse, elles seront confinées à la maison. Quelle avancée!

La voie choisie par le président français irait de plus à l'encontre de nos valeurs et de nos façons de faire. La Charte canadienne des droits et libertés prévoit la liberté de religion. Une liberté balisée cependant car la même charte garantit également l'égalité des sexes et le droit à la sécurité publique. Il faut donc concilier les droits des uns et ceux des autres.

Le Canada et le Québec ont donc choisi la voie du cas par cas, de la jurisprudence. Certains n'apprécient pas ce recours aux tribunaux pour trancher les cas litigieux. Nous estimons pour notre part que l'indépendance de la cour vaut mieux dans les circonstances que le jugement de politiciens trop dépendants d'un électoral à séduire et à conserver.

Les tribunaux trouvent ici des accommodements pour faire cohabiter harmonieusement les uns et les autres. Cela ne veut pas dire pour autant qu'un Canadien peut invoquer sa liberté de religion pour tout revendiquer et tout se permettre. En 1986, la Cour d'appel du Manitoba a conclu qu'un individu n'était pas autorisé à entrer dans une salle d'audience avec un kirpan. En 1999, le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu que l'interdiction faite à un sikh de porter un kirpan à bord d'un avion constituait une limite raisonnable à sa liberté de religion. En milieu scolaire, la situation appelle d'autres considérations. Le Québec a été confronté à un cas l'an dernier. Un élève d'une école de Montréal s'est vu interdire le port de son kirpan d'une vingtaine de centimètres pour des raisons de sécurité. Après contestation des parents, la Cour supérieure a décidé que le jeune devait être autorisé à porter le kirpan à l'école, pourvu que le couteau soit glissé dans un étui de bois, sous ses vêtements. Le procureur général du Québec et la commission scolaire ont porté la décision en appel. Une autre frontière entre les droits des uns et ceux des autres sera ainsi déterminée.

Comme la religion n'est pas une composante de la vie que nous pouvons extraire selon les lieux, des accommodements raisonnables sont préférables si nous croyons vraiment à la diversité religieuse et culturelle.



### CHRONIQUE POLITIQUE

## La note de passage

**L**a rentrée parlementaire à Québec en octobre s'est effectuée dans un « grand vacarme » orchestré par une nouvelle coalition, le Réseau de vigilance pour la santé démocratique, un regroupement d'organisations syndicales, étudiantes et communautaires qui prétendent à l'illégitimité du gouvernement Charest. Les travaux ont été ajournés hier dans la tempête politique, après un premier automne exceptionnellement difficile pour un jeune gouvernement.

Cette contestation de la légitimité du gouvernement est demeurée en trame de fond des trois derniers mois, bien nourrie par l'opposition péquiste qui rêve déjà d'une réaction épidémique dans la population qui lui permettrait de reprendre le pouvoir dès 2007. Les centrales syndicales, de leur côté, ont entrepris en plus la mobilisation des troupes en vue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives de plus de 400 000 salariés de l'État. Un certain nombre de gestes posés par le gouvernement Charest ont accredité les discours sur une offensive antisyndicale: modification de l'article 45 du Code du travail pour faciliter la soustraction, lois pour contrer la syndicalisation des services de garde à domicile pour les jeunes enfants comme pour les personnes âgées. L'incapacité du premier ministre et de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, de bien expliquer la réingénierie de l'État a aussi alimenté l'agitation syndicale.

La grogne a gagné la rue à la faveur de décisions inévitablement impopulaires comme les hausses annoncées des frais

de garde de 5 \$ à 7 \$, des tarifs d'électricité et du transport en commun. Une importante augmentation du coût de l'assurance-automobile demeure à craindre. Pendant ce temps, les baisses d'impôt promises sont devenues incertaines. Les tergiversations malhabiles autour de la promesse libérale de permettre les déductions ont aussi contaminé le climat social.

Le gouvernement s'est par ailleurs relativement bien tiré des grèves déclenchées par les cols bleus de Montréal en début de saison et par les employés d'entretien de la Société de transport de Montréal, en novembre. La fermeture pour une journée des centres de la petite enfance, cautionnée par les parents, est toutefois à inscrire dans la colonne des échecs pour le gouvernement. Les organisations syndicales ont enfin conclu leur action autonome par un mouvement de perturbation il y a quelques



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

jours, sans que Jean Charest réussisse à montrer qu'il détenait de larges appuis populaires par rapport au corporatisme de ces groupes.

Le gouvernement Charest a d'autre part péché par amateurisme dans quelques autres dossiers, comme la clôture chaotique du mégaprocès des motards criminalisés, suivie d'une purge au ministère de la Justice et d'hésitations gauches dans l'affaire de la prostitution juvénile à Québec. Une crise de confiance s'est développée cet automne à l'égard du système judiciaire. L'indéfendable cueillette d'informations de la Sûreté du Québec sur les défusionnistes a ajouté une touche de ridicule dans ce même créneau. De nombreuses nominations partisans mal venues ont également quelque peu affecté sa crédibilité.

La perception négative du gouvernement a été scellée dans l'opinion publique cette semaine par un obligatoire recours au bâillon pour mettre fin aux travaux.

La colonne des bons coups est beaucoup plus courte. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a réussi à calmer les critiques à l'endroit des services de santé. Il a aussi eu une attitude exemplaire dans la récente crise à l'hôpital Saint-Charles-Borromée. Un ménage des finances publiques est amorcé. Le projet GIREs dans lequel des centaines de millions ont été engloutis a été arrêté. Sur le plan de la « grande politique », la création du Conseil de la fédération, le nouveau forum interprovincial parrainé par Jean Charest, est assurément un beau fait d'armes. Par contre, les relations Ottawa-Québec n'ont aucunement progressé dans le déterminant dossier du déséquilibre fiscal. M. Charest a aussi assuré un bon rayonnement du Québec à travers le Canada et sur la scène internationale.

Jean Charest a mis en marche des réformes qu'il avait clairement annoncées. Il a été élu pour cela, contrairement à ce que martèlent ses détracteurs. Il devra toutefois expliquer beaucoup mieux et sans relâche son « projet de société » pour le Québec. Les réformateurs ont toujours le fardeau de la preuve, ce que le premier ministre ne semble pas avoir encore compris. M. Charest devra aussi se montrer plus attentif aux représentations qui lui sont adressées. Il est perçu comme étant fermé à celles-ci. En politique, la forme mise et la perception sont aussi importantes que le bien-fondé d'une décision.

Il mérite la note de passage, sans plus, à son bulletin de fin de session. La détermination personnelle dont il a fait preuve lui a permis pour beaucoup de sauver son trimestre.

## À quel moment le Campus universitaire de Lévis sera-t-il autonome?

Emmanuel Y. Garon

Professeur d'économie et de mathématiques au Campus universitaire de Lévis

Au début du mois, LE SOLEIL publiait, sous la plume des journalistes Marc Saint-Pierre à Lévis et Carl Thériault à Rimouski, deux entrevues consécutives avec le recteur de l'Université du Québec à Rimouski. Sujet: le Campus universitaire de Lévis, succursale de l'UQAR dans la région. À cette occasion, le recteur déclarait ceci: « En aucun moment les employés de l'UQAR à Lévis n'ont revendiqué une autonomie de gestion. »

Une telle déclaration ne sert pas la vérité, au contraire. En effet, depuis que l'UQAR s'active dans la région, les professeurs et les étudiants n'ont cessé de formuler ouvertement des demandes d'autonomie en matière de gestion, et ce, de diverses façons et à des degrés divers. Ainsi, à la fin des années 1990, j'ai participé avec des collègues et des étudiants à plusieurs initiatives pour obtenir plus d'autonomie pour le Campus universitaire de Lévis et, ultimement, sa transformation en une université autonome de plein droit, au même titre que l'UQAR. Des lettres à cet effet ont été envoyées au rectorat de Ri-

mouski, un colloque a été organisé à Lévis, un secrétariat permanent mis sur pied, un livre publié, des ateliers de réflexion mis en marche, etc. Sacrilège? Crime de lèse-majesté pour l'administration centrale à Rimouski? Peut-être, mais les faits sont les faits!

Non seulement le recteur dessert-il la vérité par sa déclaration, mais il succombe aussi à la tentation de réécrire l'histoire. Non content de réécrire le passé, il voudrait aussi empêcher le futur de se dérouler. En effet, en septembre 1999, alors qu'il était vice-recteur, il avait émis contre des tenants de l'autonomie à Lévis des avis disciplinaires par lesquels il les menaçait de congédiement au moindre faux pas! Bien sûr, le syndicat a porté ces fatwas en grief au nom de la liberté d'expression. Il avait d'autant plus raison de le faire que la préservation de cette liberté sur les campus universitaires est garante de sa sauvegarde à l'échelle de la société toute entière.

A priori, les propos du recteur de l'UQAR doivent être accueillis avec scepticisme. Après tout, le désir d'autonomie de gestion à la périphérie des organisations humaines est un phénomène universel. Les em-



Le recteur de l'Université du Québec à Rimouski, Michel Kinguet

ployés du Campus universitaire de Lévis ne font pas exception à la règle: ils ne sont pas différents, par exemple, des employés de l'Université du

Québec en Abitibi-Témiscamingue qui ont revendiqué et obtenu, en moins de 10 ans, au début des années 1980, l'autonomie complète de leur institution par rapport à l'Université du Québec à Hull, laquelle exerçait une tutelle analogue à celle de l'UQAR depuis plus de 20 ans à Lévis. Et lorsqu'un tel désir d'autonomie ne s'exprime pas ouvertement, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas, mais plutôt que le centre a réussi à imposer à la périphérie la loi du silence sur un sujet dérangeant.

Certes, le Campus universitaire de Lévis connaît des succès dans le cadre actuel. Mais ne nous leurrions pas: ces succès ont lieu à cause des efforts de chacun des membres du personnel à Lévis et malgré le caractère profondément boiteux de la tutelle de l'UQAR sur ce campus. Car cette tutelle est tout aussi boiteuse que ne le serait une tutelle du Cégep de Rimouski sur celui de Lévis-Lauzon ou une tutelle de l'hôpital de Rimouski sur celui de Lévis.

Finalement, nonobstant les prétentions et les déclarations en rafales du recteur de l'UQAR, la vraie question porteuse d'avenir pour le Campus universitaire de Lévis, ce n'est pas de savoir si oui ou non, il deviendra complé-

tement autonome par rapport à l'UQAR, mais plutôt quand et comment. Autrement dit, pour combien de temps encore les professeurs, les étudiants, le personnel de soutien, les institutions locales, les leaders locaux et les autres forces vives du milieu toléreront-elles la tutelle actuelle de l'UQAR sur leur institution universitaire publique, financée par leurs propres impôts, avant de se lever debout et d'exiger d'une seule et même voix, auprès des autorités compétentes à Québec, l'autonomie complète de leur université?

### ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle?

Écrivez-nous à [opinion@lesoleil.com](mailto:opinion@lesoleil.com).

Adresse postale:  
 Carrefour des lecteurs,  
 Journal LE SOLEIL,  
 925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,  
 Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6  
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

# OPINIONS

ANALYSE

## L'ÉTAT DU QUÉBEC (6)

Régulièrement, depuis octobre, LE SOLEIL présente à ses lecteurs un portrait unique du Québec, un état des lieux qui compare le Québec avec la situation qui prévaut dans d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays de l'OCDE. Pour le sixième de cette série d'articles rédigés par l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP, les chercheurs évaluent quel a été l'impact d'une décennie consacrée au redressement des finances publiques, suivi de réinvestissements ciblés, sur l'organisation et le fonctionnement des appareils administratifs publics.

# Complexité des sociétés et de leurs administrations publiques

Poursuivant l'analyse des cinq provinces canadiennes et au moment où, au Québec, une nouvelle modernisation est annoncée, on peut se demander quel a été l'impact d'une décennie consacrée au redressement des finances publiques, suivi de réinvestissements ciblés, sur l'organisation et le fonctionnement des appareils administratifs publics. D'abord au niveau central de l'État (ministères et organismes gouvernementaux ayant compétence sur l'ensemble du territoire) et, d'autre part, au niveau infra-étatique (entités administratives régionales, supralocales ou locales). L'étude montre, en l'espèce, de grandes convergences de préoccupations entre ces cinq États de la fédération canadienne.

Les changements ont atteint en premier le palier central des administrations publiques où s'appliquent directement l'autorité et la responsabilité administrative des ministères. Au Canada, pays doté d'un système parlementaire avec gouvernement responsable, cette responsabilité ministérielle fait l'objet de redditions de comptes au Parlement chargé du contrôle de l'action du gouvernement.

Dans les démocraties parlementaires, le pouvoir exécutif s'est en effet historiquement organisé autour des ministères exerçant les fonctions de base de tout État de droit : justice, sécurité publique, revenus, finances, éducation, santé publique, etc. Mais plus récemment, des besoins spécialisés nés de la complexité des sociétés modernes ont conduit à la création de ministères à vocation technique ou liés à des préoccupations, à des concepts, voire à des doctrines inédites, dont les partis politiques de la plupart des provinces se sont faits l'écho.

Ainsi, comme le Québec avant elles, les provinces de plus d'un million d'habitants se sont dotées d'entités ministérielles en charge des relations intergouvernementales canadiennes et des affaires internationales, des questions autochtones, de l'environnement ou du développement durable, de l'immigration ou de la promotion du multiculturalisme, de la science et de la technologie associées à l'enseignement supérieur, de la solidarité sociale ou du civisme, voire de la culture, ou, encore, des besoins de couches de population identifiées : familles, personnes âgées, jeunes, femmes, etc. Au cours de la dernière décennie, ces entités se sont ajoutées progressivement aux structures ministérielles classiques.

Durant les années 1990, on a enregistré parallèlement la multiplication des sociétés ou des organismes publics indépendants ou semi-indépendants dont les missions s'apparentent à celles des

ministères. En vertu de la loi constitutive qu'il a mandat d'appliquer, le ministre ne détient aucun pouvoir direct sur l'action de ces institutions autonomes. Ses prérogatives se bornent le plus souvent à recommander au gouvernement la nomination de leurs dirigeants, à soumettre au Conseil des ministres leurs projets nécessitant une décision gouvernementale, à transmettre au Parlement leurs rapports d'activités et, parfois, à approuver leurs budgets pour fins de subvention. Dans certains cas, dont le Parlement est averti par une déclaration ministérielle, le ministre peut émettre des directives d'orientations sur des aspects précis ou dans des champs spécifiques de l'activité de l'organisme.

Cette autonomie, hier réservée aux organismes de régie, de contrôle ou d'adjudication (statut dit *at arm's length*), est aujourd'hui préconisée par le législateur dans presque tous les domaines de l'action publique. Certaines de ces organisations indépendantes sont même chargées de questions aussi sensibles que l'élaboration de réglementations

dans un secteur donné. Cette tendance trouve souvent sa source et un appui dans l'idéologie répandue de rejet de la bureaucratie étatique. Mais elle est surtout étayée par l'argumentaire, avancé notamment par les parlementaires, de la recherche de réponses pratiques aux demandes évolutives de la population.

Quatre critères sont principalement invoqués dans les parlements pour la création d'une entité autonome. D'abord, la spécialité : une structure *ad hoc* donne une meilleure visibilité à une politique. Puis, la gestion : en s'affranchissant de certaines lourdeurs administratives, on souhaite accroître l'efficacité et la flexibilité de la production ou de la distribution des biens et des services. Ensuite, l'ouverture : à travers des conseils d'administration où siègent des représentants des usagers ou bien d'autres démarches de corégulation (consultation ou concertation obligées), le citoyen est associé à la planification, à la production et à l'évaluation des produits et services. La communication de l'organisme peut en outre se distinguer de celle de l'administration gouvernementale en ciblant ses publics. Enfin, les finances : dans le cadre d'activités à caractère commercial, générer des ressources propres confère à une politique publique la capacité d'influencer le marché, voire de créer un marché.

L'essor de ces entités autonomes s'inspire d'une conception de l'État qui conduit, au-delà du volet technique, à segmenter la population (jeunes, aînés, consommateurs, entrepreneurs, etc.), à consolider les corps intermédiaires (monde de l'innovation, des arts, etc.), à développer de nouveaux espaces straté-

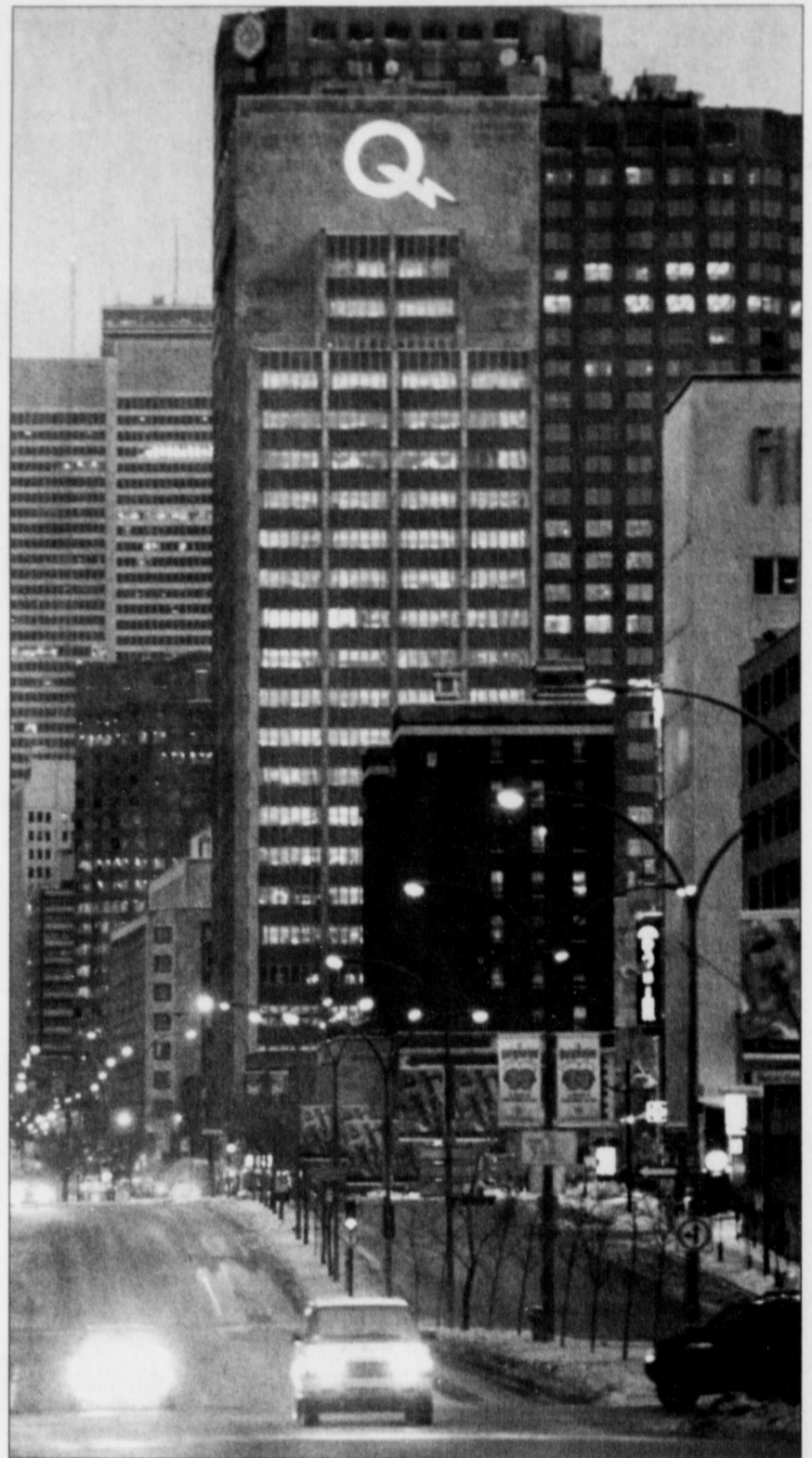
giques (nouvelles technologies, globalisation des marchés financiers, formation professionnelle, etc.) ou bien encore à adopter dans le secteur public une orientation client à la manière du secteur privé.

Ce fractionnement statutaire des organisations administratives centrales sous la responsabilité des ministères (ministères, organismes gouvernementaux, sociétés, fonds, etc.) ne va pas sans difficultés. Pour les citoyens au premier chef, contraints de s'orienter et de multiplier les démarches dans la nébuleuse d'un appareil public dont les composantes travaillent en silos étanches. Seul le recours aux technologies de la communication numérique, sous réserve du respect des lois protégeant les renseignements personnels, semble pouvoir atténuer cette complexité. D'où l'intérêt et les investissements considérables consentis aujourd'hui par tous les gouvernements dans ce domaine.

En second lieu, pour les institutions de contrôle, vérificateurs généraux et Parlements, alertés par les difficultés d'obtenir l'information et donc d'exercer le contrôle démocratique dont ils ont la charge. Cette situation contribue à nourrir cycliquement, dans chaque province, un courant d'opinion publique négatif, auquel s'adosent certains partis politiques, qui proclament que l'État est inutilement pléthorique, exagérément complexe et par conséquent démesurément dépensier.

Dans ce contexte, les gouvernements successifs se sont outillés pour tenter de neutraliser les effets néfastes de la prolifération des entités administratives au niveau central. Ainsi a-t-on, dans toutes les provinces, renforcé la structure administrative de coordination en amont des décisions gouvernementales placée sous l'autorité directe du premier ministre (ministère du Conseil exécutif à Québec). En outre, imitant le modèle québécois appliqué depuis le milieu des années 1970, tous les gouvernements disposent aujourd'hui de comités ministériels permanents chargés d'examiner les projets de politiques, de programmes ou de règlements recommandés par les ministres avant qu'ils ne soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

Autre initiative, l'introduction du concept de « portefeuille ministériel » permet au ministre de gérer les activités et les ressources de manière globale, et non plus seulement par entité administrative séparée (ministère, organisme, société administrative). Elle simplifie par ailleurs la tâche des ministres lors des discussions budgétaires au sein du gouvernement ou avec les parlementaires. Cette vision intégrée permet de surcroît de réaliser des économies d'échelle dans les dépenses de fonctionnement des organisations sans pour autant entamer l'exercice de leur autonomie dans les matières qui le justifient.



ARCHIVES LE SOLEIL  
Durant les années 1990, on a enregistré parallèlement la multiplication des sociétés ou organismes publics indépendants ou semi-indépendants dont les missions s'apparentent à celles des ministères. En vertu de la loi constitutive qu'il a mandat d'appliquer, le ministre ne détient aucun pouvoir direct sur l'action de ces institutions autonomes.

Ces améliorations au processus gouvernemental de prise de décisions ont été quelquefois accompagnées de mesures législatives visant à mieux encadrer le déploiement organisationnel du niveau central de certains États fédérés : par exemple, le Government Organization Act en Alberta, le Government Budget Transparency and Accountability Act en Colombie Britannique et certains volets de la Loi sur l'administration publique au Québec.

Ainsi, à compter du milieu des années 1990, quatre des cinq gouvernements étudiés (le Nouveau-Brunswick fait exception) ont, à l'instar de presque tous les gouvernements occidentaux, adopté des mesures pour rehausser dans son ensemble la performance du secteur public. Faisant appel à des instruments qui améliorent la connaissance des enjeux et la transparence des moyens utilisés, ils ont voulu transformer la culture administrative des structures centrales en les acclimatant à une philosophie de gestion qui met l'accent sur les résultats à atteindre et qui fait de la prestation au citoyen de services de qualité au moindre coût une priorité explicite.

Entre 1995 et 2000, de semblables approches de gestion publique ont été retenues en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Elles se caractérisent par l'obligation de clarification périodique des missions institutionnelles, le plan stratégique trisannuel (ou plan d'affaires en Alberta et en Ontario), le plan de gestion annuel détaillé attaché au dépôt du budget des dépenses, le rapport d'activités circonstancié et authentifié en fin d'exercice financier qui renvoie aux objectifs initiaux et, enfin, la reddition de comp-

tes au parlement (par les ministres ou les dirigeants administratifs) étayée sur ces données publiques. De fait, la contractualisation interne des objectifs et des ressources (moyens utilisés) et la reddition de comptes arguent une véritable rénovation de la notion même de ministère.

Au Québec, les conventions de performance et d'imputabilité au sein des ministères concourent également à l'atteinte de ces objectifs. Aujourd'hui, une vingtaine d'unités ministérielles dispensatrices de biens ou de services publics stables (parfois désignées sous le vocable d'agences) ont conclu avec le ministre et les sous-ministres concernés de telles conventions. Elles regroupent près de 15 000 fonctionnaires de l'État, soit 20 % des effectifs de la fonction publique québécoise. Ces documents contractuels sont déposés à l'Assemblée nationale et les dirigeants de ces unités doivent rendre compte directement de leur gestion aux députés membres d'une commission parlementaire permanente (actuellement celle sur l'administration publique) et expliquer le cas échéant les écarts entre les objectifs et les résultats au même titre qu'y sont astreints les dirigeants des organismes légalement autonomes.

Le prochain article sera consacré à l'analyse de l'organisation de l'appareil administratif public au niveau infra-étatique. Il sera publié le lundi 2 février.

Pour communiquer avec l'Observatoire : M<sup>me</sup> Danielle Landry, (418) 641-3000, poste 6574; télécopieur : (418) 641-3057; courriel : danyelle\_landry@enap.ca; site Internet : http://enap.ca/observatoire



ARCHIVES LE SOLEIL  
Tout comme Hydro-Québec, la Caisse de dépôt et placement a pleine liberté de ses actions face au gouvernement.

### L'APPAREIL ADMINISTRATIF CENTRAL (OCTOBRE 2003)

	N.-BRUNS.	QUÉBEC	ONTARIO	ALBERTA	COL.-BRIT.
Population	750 594	7 487 200	12 238 300	3 153 700	4 148 500
Superficie (terre et eau douce) km <sup>2</sup>	72 908	1 542 056	1 076 395	661 848	944 735
Titulaires d'une charge de ministre	18	25	23	24	28
Ministères (entités assimilées, Ex. secrétariats)	(3)	(5)	(5)	(3)	(5)
Organismes gouvernementaux (Bureaux, commissions offices, conseils, fonds, régies, organismes fiduciaires, sociétés publiques (dont les sociétés d'État), tribunaux administratifs, etc. avec statuts permanents.)	67	210	316	106	171
Sociétés d'État (ou Crown corp.: les sociétés publiques qui, en situation de monopole ou non, produisent et vendent des biens ou des services dans le but de réaliser éventuellement un profit)	15	20	39	7	34

Source: Lois constitutives, Comptes publics, rapports du Vérificateur général et autres publications officielles

TABLEAU LE SOLEIL

## Paul Martin s'oppose à la mise à mort de Saddam

■ OTTAWA — Le premier ministre du Canada, Paul Martin, ne croit pas que Saddam Hussein doit faire face à la peine de mort, et il estime que le procès du dictateur irakien déchu devrait comporter une « participation » internationale. Lors d'une entrevue accordée à la télévision, hier, M. Martin s'est fait demander s'il était d'accord avec le président américain George Bush, qui a avancé que Saddam Hussein devrait être jugé en Irak puis exécuté, si jamais il était reconnu coupable de crimes de guerre. « Je ne crois personnellement pas en la peine de mort », a déclaré le premier ministre à la station de télévision CHUM. M. Martin s'est montré prudent lorsqu'il a été question de l'endroit où l'ancien dirigeant irakien devrait être jugé, mais il a dit croire que la communauté internationale devrait être impliquée d'une façon ou d'une autre. « De toute évidence, l'Irak va jouer un rôle, mais il faut également qu'il y ait une participation internationale. (PC)

## Altercation aux locaux du ministère des Finances

■ Une vingtaine de manifestants ont perturbé le party du ministre des Finances qui avait lieu hier soir dans un édifice du boulevard des Gradins. Selon la police de Québec, un des manifestants serait entré à l'intérieur et aurait tenté de s'en prendre aux convives, mais quelqu'un se serait interposé. « L'homme a pris la fuite avant notre arrivée », a précisé le capitaine Gilbert Auclair, qui ne pouvait dire sous quelle bannière syndicale l'homme manifestait. « Quand on est arrivés, tous les manifestants étaient partis », a-t-il expliqué. Personne n'a été blessé durant l'altercation, mais une plainte de voies de fait a été déposée contre le manifestant fantôme. É. F.

## Une hausse de salaire pour Alfonso Gagliano

■ MONTRÉAL — Des augmentations salariales rétroactives ont été accordées à une trentaine de hauts fonctionnaires et d'ambassadeurs, dont Alfonso Gagliano, tout juste avant le changement de garde, à Ottawa, selon *The Gazette*. En réunion à huis clos, le 5 décembre, le cabinet de Jean Chrétien aurait approuvé des hausses qui bénéficient à des individus ayant déjà profité de patronage lors de leurs nominations. Outre Alfonso Gagliano, ambassadeur au Danemark, les noms les plus connus sont ceux de l'ancien ambassadeur en France, Raymond Chrétien; de l'ambassadeur à l'Organisation mondiale du commerce, Sergio Marchi; de la conseillère générale à New York, Pamela Wallin; et du grand patron de Radio-Canada et de CBC, Robert Rabinovitch. La plupart des augmentations, de 2,5% en moyenne, sont rétroactives au 1<sup>er</sup> avril dernier, et certaines le sont au 1<sup>er</sup> janvier. (PC)

## Ed Broadbent sera candidat à l'investiture du NPD

■ OTTAWA — L'ancien chef néo-démocrate fédéral, Ed Broadbent, confirme qu'il sera candidat à l'investiture du NPD dans la circonscription d'Ottawa-Centre, là où il vit avec son épouse. M. Broadbent estime que le principe d'égalité entre les citoyens a été abandonné autant par les libéraux que les conservateurs. L'actuel chef néo-démocrate, Jack Layton, s'était réjoui de la possibilité qu'Ed Broadbent siège à ses côtés au parlement. Ed Broadbent, qui a 67 ans, a dirigé le NPD entre 1975 et 1989; il fut élu sept fois de suite dans la circonscription d'Oshawa-Whitby, en Ontario. (PC)

## Martin entend ressusciter le projet de loi sur la mari

■ OTTAWA — Même s'il demeure vague sur les détails, le premier ministre Paul Martin affirme qu'il entend ressusciter le projet de loi sur la marijuana lors de la reprise des travaux parlementaires. M. Martin a dit hier être en accord, « en principe », avec le projet de loi présenté à l'origine par l'ancien ministre de la Justice, Martin Cauchon. La mesure, morte au feuilleton avec la prorogation du Parlement, avait pour objectif de décriminaliser la possession de petites quantités de marijuana. « Ça ne donne absolument rien de donner un "record" criminel à un jeune qui est pris avec des quantités minimales », a déclaré M. Martin. (PC)

## VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

# Toujours pas de nomination

Doris Paradis assure depuis trois ans l'intérim du poste laissé vacant par Guy Breton

GILBERT LEDUC  
GLeduc@lesoleil.com

L'intérim de Doris Paradis au poste de vérificatrice générale du Québec entre dans sa troisième année.

Alors que prenaient fin, hier, les travaux de l'Assemblée nationale, la situation pour le moins délicate dans laquelle se trouve M<sup>me</sup> Paradis depuis le mois de décembre 2001 n'avait pas trouvé de solution.

En effet, selon ce que LE SOLEIL a pu apprendre, le gouvernement n'a pas eu de temps de consulter l'opposition officielle sur l'identité de la personne qui succéderait à Guy Breton au poste de chien de garde de la bonne gestion des deniers publics. Il n'a donc pas proposé les noms de candidats potentiels. Il n'a pas suggéré, non plus, de mettre fin à l'intérim de Doris Paradis et de la nommer, comme le prévoit la

Loi sur le Vérificateur général, pour un mandat de dix ans.

Le choix du vérificateur général — comme celui du Protecteur du citoyen, du Directeur général des élections ou du président de la Commission d'accès à l'information — requiert l'adhésion d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi, une telle nomination nécessite un accord entre le gouvernement et l'opposition officielle.

Profitant de son bilan parlementaire de l'année 2003, le premier ministre a déclaré, hier, qu'il allait « travailler fort avec les partis d'opposition pour qu'on puisse nommer quelqu'un en permanence ». Il a cependant rappelé que les délais dans la nomination d'un nouveau Vérificateur général ou encore celle d'un commissaire à l'éthique relevant de l'Assemblée nationale

« n'empêchaient pas le gouvernement de fonctionner ».

À la suite de la fin du mandat de Guy Breton, l'Assemblée nationale nommait l'un de ses adjointes, Doris Paradis, en attendant que les politiciens réussissent à s'entendre sur le choix du prochain Vérificateur général.

Deux ans plus tard et un nouveau gouvernement au commandement, M<sup>me</sup> Paradis est toujours en poste de façon intérimaire.

### COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

Par ailleurs, le gouvernement et l'opposition officielle n'ont pas réussi à s'entendre sur l'identité du haut fonctionnaire qui prendra la relève de Jennifer Stoddard à la présidence de la Commission d'accès à l'information (CAI). M<sup>me</sup> Stoddard a quitté la fonction québécoise à la suite de sa nomination au poste de commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Compte tenu de l'incapacité des partis à s'entendre, l'Assemblée na-

tionale a choisi l'une des commissaires de la CAI, Diane Boissinot, pour assumer l'intérim à la présidence de la commission.

### CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi, à l'occasion de sa séance hebdomadaire, le conseil des ministres a procédé à la nomination de Sylvie Barcelo au poste de secrétaire associée au personnel de la fonction publique du Conseil du trésor. Elle succédera à François Giroux qui prendra sa retraite dans les prochaines semaines.

Conjointe du ministre du Travail, Michel Després, M<sup>me</sup> Barcelo évolue dans la fonction publique depuis 1993, où elle occupe le poste de vice-présidente aux services à l'organisation à la Régie des rentes. Au fil des ans, elle a été reconfirmée dans ses fonctions par les gouvernements du Parti québécois.

Le conseil des ministres a également nommé Danielle Bellemare au poste de coroner en chef. Elle prendra la relève de Serge Turmel.



Doris Paradis

# Les meilleures aubaines de l'année! GRAND! GRAND! SOULDE D'APRÈS NOËL!

OUVERT  
VEILLE DE NOËL  
de 9 h - 16 h  
26 DÉCEMBRE  
de 13 h - 21 h

**ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% SUR ARTICLES EN LIQUIDATION**

**LA RÉGIE DOR DE L'ÉTÉ**  
En achetant vos meubles chez Léon, vous bénéficiez de la tranquillité d'esprit.

**Canapé en cuir 799\$**  
Ou 22,20\$ PAR MOIS\*\*

**Du cuir à bon prix!**  
Canapé avec sièges en véritable cuir italien. Fauteuil 679\$ Causeuse 779\$

**27" D-Series TV 349\$**  
Et autres frais additionnels de livraison

**AUBAINES INCROYABLES PARTOUT EN MAGASIN!**

**Parfait pour accueillir les invités à l'improviste. Comprend un matelas lit 2 places.**

**Divan-lit 2 places 499\$**  
Ou 13,87\$ PAR MOIS\*\*

**Prix fracassant! Réfrigérateur 18 pi. cu. 699\$**  
Ou 19,42\$ PAR MOIS\*\*

- 2 tablettes en verre coulissantes SpillSafe
- 3 casiers fixes dans la contre-porte (1 section à 1 gallon)
- 2 bacs transparents à humidité réglable

**En promotion À bas prix! Le "Century Posturepedic" de Sealy**

**449\$**  
Et autres frais additionnels de livraison

Ens. lit 1 place  
Ens. lit 2 places 579\$  
Ens. grand lit 599\$  
Ens. très grand lit 899\$

**Offre sensationnelle! 379\$**  
Et autres frais additionnels de livraison

Comprend un dessus de table ronde en bois de 45" et 4 chaises rembourrées en métal forgé.

**Mobilier 5 mex**

**Plus 36 MOIS POUR PAYER!**  
Avec un achat minimum de 499\$

**Pas d'intérêt! Pas de frais! 36 versements mensuels égaux!**

**MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

**VANIER**  
100, rue Chabot  
à proximité des Halles Fleurs de Lys  
(418) 683-9600

**STE-FOY**  
Place de la Cité  
2600, boul. Laurier  
(418) 657-6902

**MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS SEULEMENT**

**CARREFOUR LES SAULES**  
5150, boulevard de l'Ornière  
(418) 874-1077

**HORAIRE DES FÊTES** Lundi et mardi de 9 h à 21 h, mercredi de 9 h à 16 h, jeudi 25 déc., fermé, vendredi 26 déc., de 13 h à 21 h

\*S.A.C. Les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Le solde est divisé en 36 versements mensuels égaux. Dans le cas d'un mode de paiement financier, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'achat et 30 jours avant que le solde ne soit dû; dans le cas d'un mode de paiement VISA Desjardins, un relevé de compte mensuel sera émis. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin sur d'autres modalités de paiement. (Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales. \*\* Les prix indiqués n'incluent pas les taxes.